

leçons rurales

récit d'un nouvel imaginaire

camille ehrensperger
tania versteegh

table des matières

pour un portrait rural de la suisse	9
vers une équité territoriale	13
expansionnisme suisse	13
dé-solation*	22
réancrage nécessaire	23
permanence rurale	27
zones calmes ?	27
relecture de la zone «calme» ouest	29
la broye, un milieu latent	33
la production au coeur de l'organisation territoriale	34
interdépendance et connectivité	36
une gouvernance à petite échelle	38
des structures villageoises ancrées au territoire	40
habiter, vivre, produire	44
carnet d'arpentage	47
itinéraire	51
villarzel	52
molondin	59
ogens	66
leçons rurales	78
ancrage et familiarité	78
mémoire collective et transmission des connaissances	79
économie morale*	80
savoir-faire et résilience	82
conclusion	83
bibliographie	87

« La crise climatique et la crise alimentaire ont agi comme détonateur ; elles donnent à ce mouvement une base plus large et une radicalité nouvelle nourrie par la conscience que les luttes ne peuvent aboutir sans s'attaquer aux racines du capitalisme et du productivisme et sans interroger les valeurs centrales de la modernité occidentale. »

Geneviève AZAM, *Le temps du monde fini: vers l'après capitalisme*, Paris, Liens qui libèrent, 2010, p. 39-40

1 martin schuler, manfred perlik, natacha pasche, *Non-urbain, campagne ou périphérie – où se trouve l'espace rural aujourd'hui ?*, ARE, Office fédéral du développement territorial, Berne, 15
2 *Ibid.*, 39
3 chantal deschenaux, nelly niwa, *territoires ruraux et intermédiaires du canton de neuchâtel : tendances, enjeux, diagnostics et recommandations*, communauté d'études pour l'aménagement du territoire, lausanne, 2006, 104
4 geneviève azam, *le temps du monde fini : vers l'après capitalisme*, paris, liens qui libèrent, 2010, 144

Penser une architecture en milieu rural aujourd’hui revient à se confronter à des territoires de plus en plus fragilisés dans leurs structures internes, qu’elles soient d’ordre économique, environnemental ou social. Bien que ces zones remplissent des fonctions essentielles et de grandes portées sur leur pays¹, leur hétérogénéité et leurs qualités sont encore trop souvent banalisées dans les discours sur l’aménagement du territoire monopolisés par une préoccupation d’urbanisation. La ruralité, pourtant caractérisée par son ancrage à la terre, semble aujourd’hui être un lieu important pour faire face aux grands défis sociaux et climatiques auxquels nos sociétés sont confrontées. Définie par son inscription locale, sa résilience face aux crises² et par l’imaginaire fort qui la qualifie, elle constitue un terrain d’exploration prometteur pour un engagement vers un mode de vie plus durable. Cette transition ne peut être envisagée indépendamment de valeurs axées autour du bien commun, de la responsabilité sociale³ et du sentiment d’appartenance inhérentes au monde rural. Comme le souligne Geneviève Azam, ce n’est qu’« à travers des traditions particulières, enracinées dans une culture, attachées à la nature, que peut advenir la possibilité de valeurs universelles qui font sens pour nous et définissent un monde commun⁴. »



pour un portrait rural de la suisse

Dans une Suisse de plus en plus urbanisée, alors que les théories de la métropolisation se sont ancrées aussi bien dans les débats que dans les mentalités, l'espace rural a vu son statut se transformer en espace résiduel ne faisant pas partie des agglomérations urbaines.

Cette définition par la négative est problématique à plusieurs égards. Elle reflète le peu d'importance qu'on accorde aujourd'hui aux territoires faiblement peuplés et l'absence d'une position autonome et d'une image positive de ces régions⁵ qui doivent se plier toujours plus aux exigences de la ville. Gommant les spécificités de chaque localité, elle tend à l'homogénéisation et à la banalisation de l'espace rural⁶, dès lors considéré comme un réservoir à terrains ou à ressources qu'il s'agit d'assujettir afin d'assurer la croissance de l'urbain.

Soulever la nécessité d'une redéfinition de la ruralité ne revient toutefois pas à nier la relation ville-campagne. En effet, « si nous remontons aux origines de l'agriculture (...), l'autarcie reste une représentation théorique. Il n'y a pas de paysan sans ville ; une agriculture sans commerce ni artisanat n'est pas pensable⁷.» Néanmoins, refuser une définition de la ruralité au travers du prisme de l'urbain permet d'envisager la campagne en tant que milieu autonome connaissant une logique, une culture et un patrimoine propres.

En rejetant la référence urbaine, il nous est possible de considérer la ruralité comme une « forme de rapport de la société à l'espace qui apparaît, au-delà de toutes les nuances et différenciations, qu'elle est en définitive caractérisée par un élément essentiel : son inscription locale, qui est à la fois rapport à la localité et rapport à l'environnement⁸.» L'ancrage constitue ainsi dans cette définition une caractéristique fondamentale de la ruralité et permet de la lire sous un angle

⁵ schuler, perlik, pasche, *op. cit.*, 20
⁶ *ibid.*
⁷ david meili, *La maison paysanne et la vie rurale en Suisse*, Lausanne, Payot, 1985, 14
⁸ bernard kayser, «permanence et perversion de la ruralité», *études rurales*, n°109, 1988, 100

qui lui est propre. Cet ancrage se manifeste dans un mode de vie, des valeurs et des « qualités économiques, écologiques, socioculturelles et éthiques qui demandent une compréhension renouvelée⁹. »

Partant du principe que le monde rural est un lieu habité - un lieu de vie, de travail, de rencontre et du commun - rattaché à une échelle locale, nous tenterons de comprendre les dynamiques qui l'animent encore aujourd'hui.

À travers un travail cartographique à différentes échelles et un voyage *in situ*, nous mettrons en évidence les qualités pérennes de l'espace rural et les attitudes à adopter lorsqu'il s'agit de s'y confronter. En identifiant les zones rurales suisses dont la permanence historique démontre qu'elles ont su résister aux pressions exercées par l'urbain, il s'agira de comprendre les mécanismes et valeurs qui leur ont permis de se constituer résilientes. Au travers d'un nouvel imaginaire, nous espérons mettre en lumière les outils nécessaires au développement autonome de ces régions.

La définition d'une stratégie pour le monde rural ne peut se faire indépendamment de valeurs axées autour du bien commun, de la responsabilité sociale¹⁰ et du sentiment d'appartenance. Une reconnexion entre l'habitat et son territoire est nécessaire, ceci dans « un rapport réciproque économique de proximité, de qualité, de responsabilité¹¹ » où « le local est pensé comme l'universel¹². » Ces valeurs, fondamentales pour projeter un habitat à la campagne, doivent plus que jamais retrouver leur voix dans la mémoire collective et dans les débats de l'aménagement du territoire. En effet, ce sont elles qui justifieront les mutations futures du milieu rural et permettront le renouvellement du récit de son imaginaire dans le but de proposer une alternative aux interventions actuelles, gourmandes en espace, écologiquement désastreuses et fondamentalement opposées aux valeurs du vivre ensemble.

Il s'agit là de renouer avec la part naturelle¹³ intrinsèque à notre condition humaine¹⁴ sans revenir à des structures rurales ancestrales

et sans tomber dans un romantisme naïf ou nostalgique. Le monde rural est un milieu trop souvent idéalisé qui n'a rien d'idyllique ou de pittoresque¹⁵. Le travail y est dur, les structures sociales figées et le quotidien est pour beaucoup un combat. L'intention de ce récit est de réactiver et renforcer les valeurs liées à la collectivité et au commun à travers une architecture rurale nouvelle qui déconstruit l'économie dominante au profit d'une équité territoriale face à une métropolisation qui se fait de plus en plus oppressante.



“La campagne se définit désormais par rapport à la ville. Elle est le thème de rêverie des paysans urbanisés qui y ont laissé leurs souvenirs et leurs morts.”

9 pieter versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», traduction de alterrurality: exploring representations and «repeasantations», fribourg, arena architectural research network, 2015, 3
10 deschenaux, niwa, op. cit., 104
11 pieter versteegh, «posturbain. des synergies économiques, politiques, écologiques» dans robert d'ariento, chris younès, synergies urbaines : pour un métabolisme collectif des villes, genève, métis presses, 2018, 189
12 johanna sery, Frédéric saunier, espace rural et projet spatial, saint-etienne, publications de l'université de genève, 2016, 5
13 cela «sans justifier des rapports de domination ou des hiérarchies comme a pu le faire l'invocation de la nature dans la pensée sociale», azam, op. cit., 90
14 azam, op. cit., 112
15 meli, op. cit., 8



vers une équité territoriale

expansionnisme suisse

Dès les années 60, la Suisse connaît un bouleversement majeur dans son organisation spatiale¹⁶. Alors que les villes sont en plein essor et ne réussissent plus à contenir leur croissance, elles sont redéployées sur le territoire des communes avoisinantes¹⁷. Contraint de reculer face à cette urbanisation, l'espace rural, « longtemps produit quasiment exclusif des modes d'exploitation agricole, sylvicole et d'habitats traditionnels¹⁸ », devient lieu de mutation et d'expansion.

Au travers de discours formulés au travers du prisme de la densité, les politiciens et autres acteurs du territoire saisissent l'urbain comme outil pour l'élaboration du concept de *Métropole Suisse*¹⁹. Partant du principe que « toutes les évolutions sociales importantes ont leur source dans les régions urbaines²⁰ », ils avancent l'argument selon lequel les régions non urbaines se développent déjà en complète dépendance des grandes villes ou doivent le faire dans l'intérêt de la société dans son ensemble²¹. Au vu d'une équité mondiale présumée, le territoire devient espace générique d'innovation, « source de richesses indéniables tant économiques que culturelles²² », cela au détriment de fondements environnementaux et sociaux élémentaires. L'urbain, synonyme de centralité, de croissance et de pouvoir économique, devient seule et unique issue envisagée pour notre habitat²³.

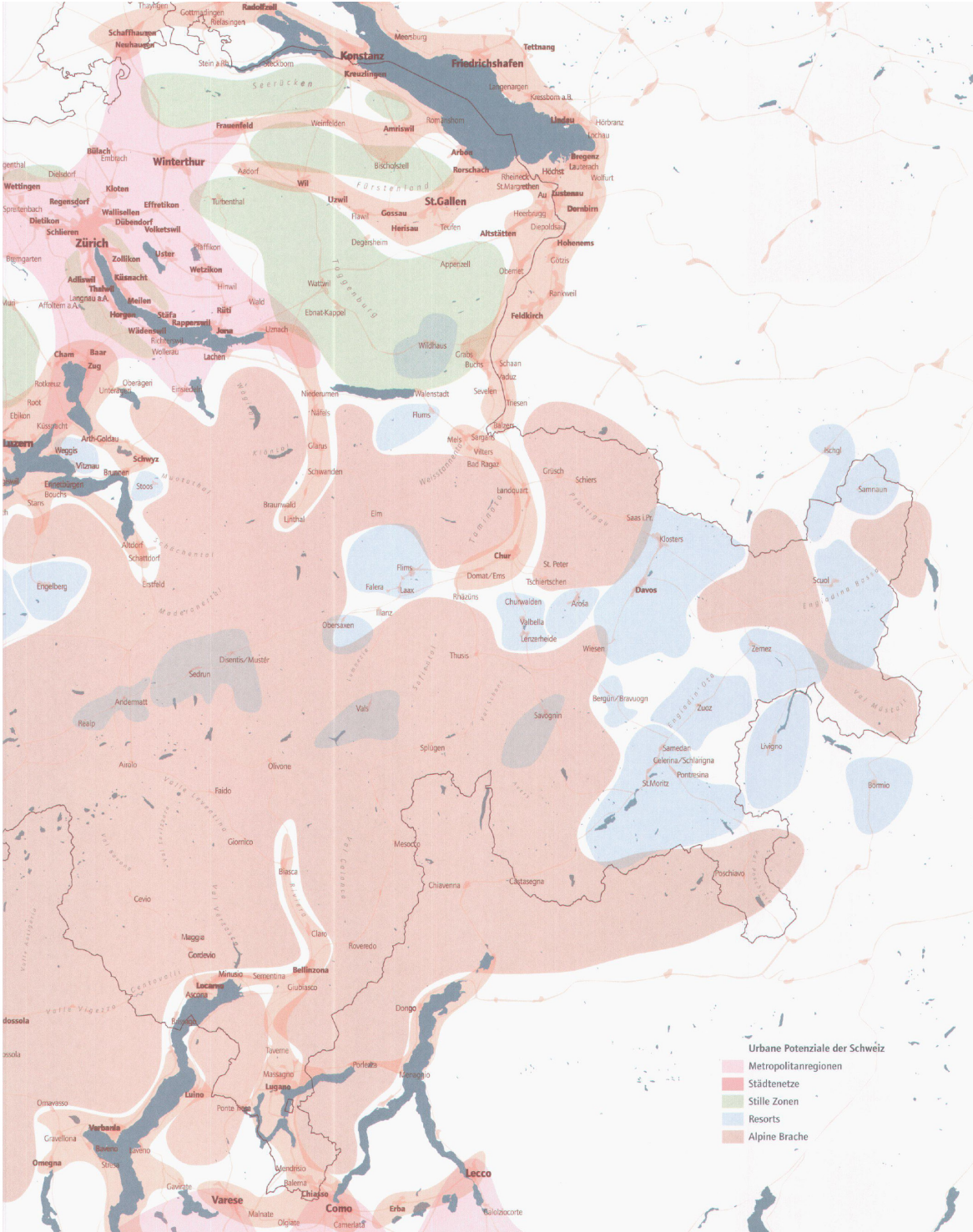
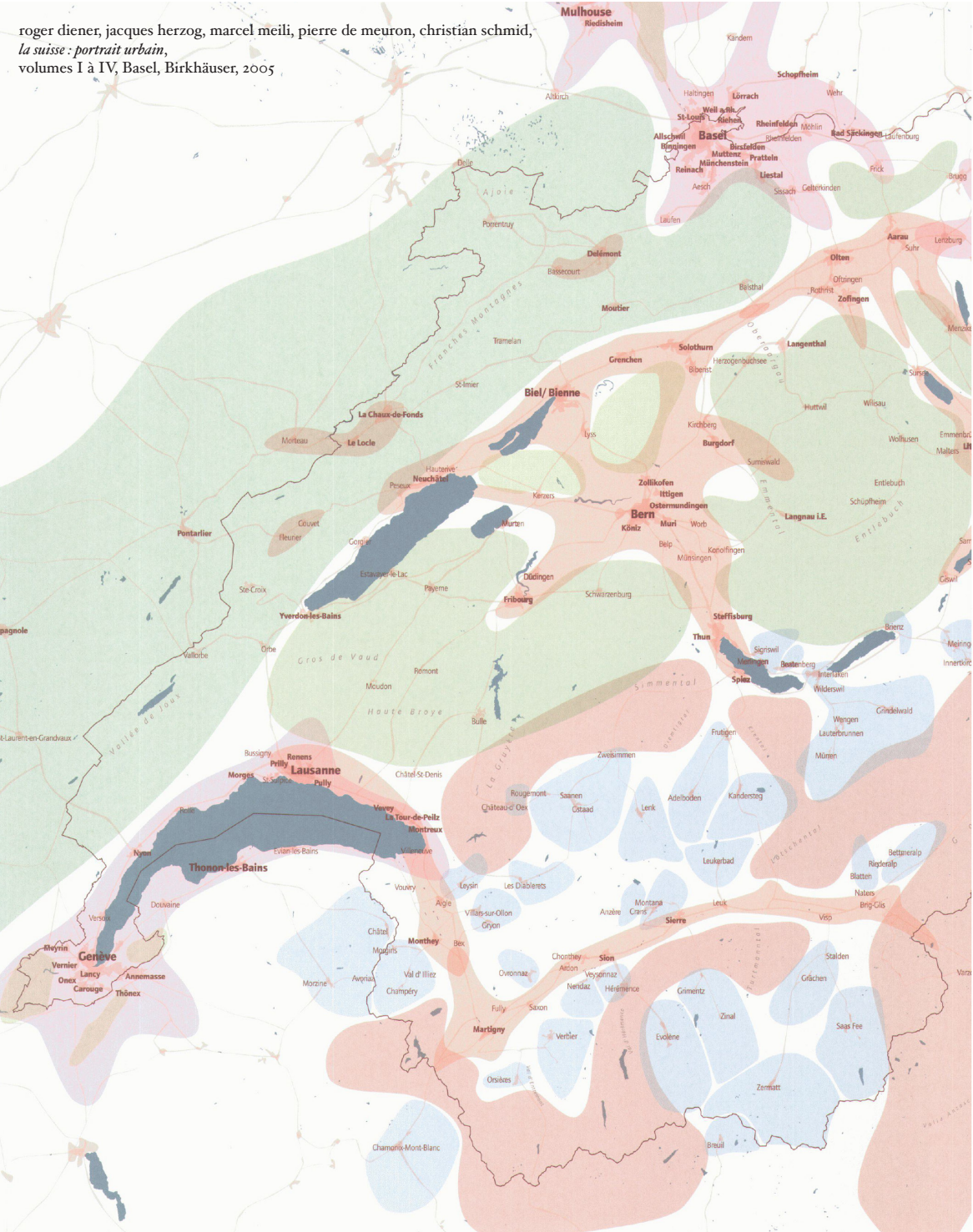
Dans ce contexte-ci, les zones rurales, considérées comme des « disparités régionales²⁴ », sont « rattachées et subordonnées à la métropole la plus proche²⁵ » et sont traitées comme des « quartiers urbains défavorisés²⁶ ». En Suisse, cela se traduit notamment par la fusion des communes, symptomatique d'une volonté de déconstruire le pouvoir communal.

16 michel bassand, *la métropolisation de la suisse*, lausanne, presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, 13
17 *ibid.*, 29
18 johan imesch, « le cadre institutionnel d'une nouvelle ruralité en Suisse : au prisme de l'écologie », dans corinne larrue, *le régime institutionnel d'une nouvelle ruralité*, bruxelles, p.i.e. peter lang, 2014, 131
19 « le concept de métropole suisse a été développé à partir des années 1980 par l'équipe de michel bassand à l'IREC et qui a conduit à la création de l'association *métropole suisse* qui promeut une telle vision du pays sur les plans scientifique, politique et culturel. » *ibid.*, 27-28
20 schuler, perlik, pasche, *op. cit.*, 28
21 *ibid.*
22 bassand, *op. cit.*, 44
23 versteegh, « post-urbain », *synergies urbaines*, *op. cit.*, 177
24 schuler, perlik, pasche, *op. cit.*, 29
25 *ibid.*, 28
26 *ibid.*, 29

« La Suisse est devenue une vaste topographie urbaine. Il n'est plus possible de décrire une région, une localité sans comprendre son étroite dépendance ou ses liens avec chaque autre lieu du pays. S'il en est bien ainsi, toutes les régions que nous avions autrefois attribuées à la "nature" sont devenues des lieux de la ville. Les Alpes elles-mêmes ne sont-elles plus un "paysage" ? Le Cervin est-il une montagne urbaine ? »

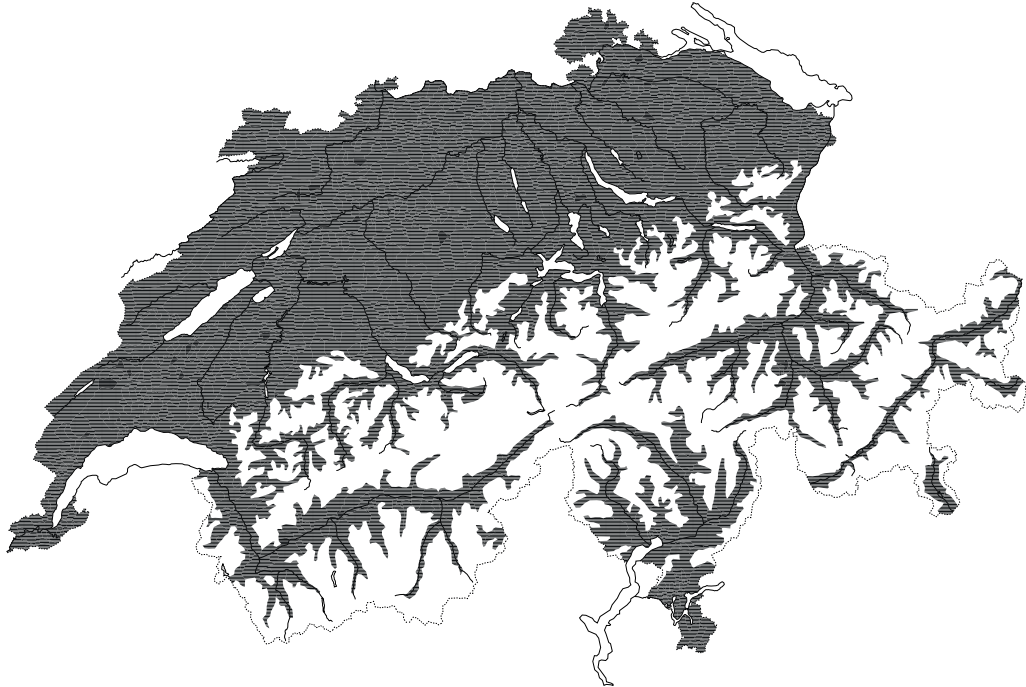
roger diener, jacques herzog, marcel meili, pierre de meuron, christian schmid,
la suisse : portrait urbain,
volumes I à IV, Basel, Birkhäuser, 2005, p. 920

roger diener, jacques herzog, marcel meili, pierre de meuron, christian schmid,
la suisse : portrait urbain,
volumes I à IV, Basel, Birkhäuser, 2005



nombre de nouveaux bâtiments avec
logements pour 1000 habitants
en 2018
office fédéral de la statistique suisse

Le phénomène d'expansion
de l'urbain est en croissance
constante et a des
conséquences importantes
sur l'utilisation du sol ainsi
que sur les modes de vie, des
paysans notamment.

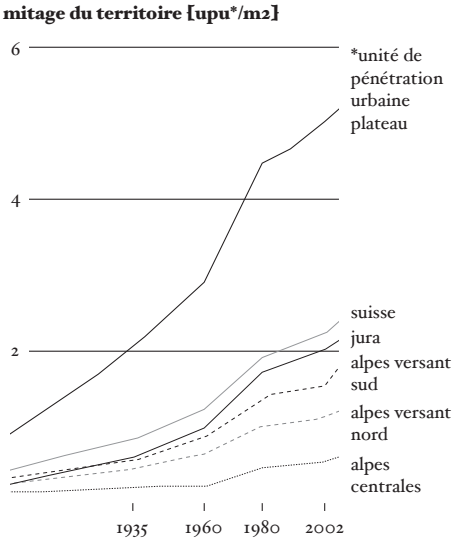
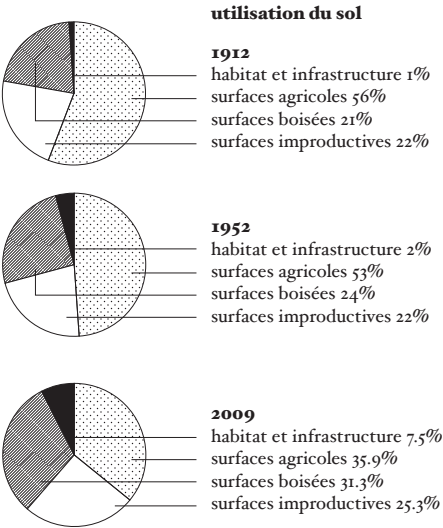


> 10.0
5.0 - 9.9
3.0 - 4.9
2.0 - 2.9
1.5 - 1.9
1.0 - 1.04
< 0.5



Hiver Nomade est un film qui suit les traces d'un berger et de son troupeau tout au long de la transhumance.

« Cette pratique hivernale que l'on voit dans le film se déroule en Suisse sur un territoire de plus de 25'000 hectares situé dans la Broye vaudoise et fribourgeoise, au nord de Lausanne. Une géographie en pleine mutation, un espace qui s'urbanise. L'érosion et la rarefaction des terres, ainsi que la disparition de ceux qui connaissent le métier de berger, tout concourt à ce constat implacable : la transhumance va à contre-courant du standard de vie occidental, elle est donc vraisemblablement condamnée à plus ou moins brève échéance. »
manuel von stürler, réa., *biver nomade*, [dvd] louise productions, 2012, 90 minutes



dé-solation*

Peu à peu et dans un souci d’expansionnisme évident, les villes, les communes et les régions sont intégrées dans divers réseaux suprarégionaux²⁷ constituant une « vaste mosaïque d’espaces socialement et culturellement bigarrés²⁸ ». La métropolisation ne pouvant fonctionner qu’au travers du maintien de « flux incessants de marchandises, d’information et de citoyens²⁹ », des actions systématiques sont mises en place³⁰. Sous forme de « réseaux interconnectés se liant et se déliant sans fin³¹ », l’urbain se conjugue avec mobilité, nomadisme, vitesse et mouvement permanent³².

La métropolisation, symptomatique d’une modernité libérée de toute racine³³ et de toute appartenance³⁴, s’accomplit au travers d’une fluidité qui façonne des rapports au monde fondés sur le détachement de toute localité spécifique³⁵. Ce phénomène de *dé-solation*³⁶ arrache les individus aux multiples liens qui les attachent à la terre³⁷.

L’individu, seul garant de l’unité du territoire éclaté, est renforcé au détriment des différents groupes sociaux³⁸. L’uniformisation des modes de vie sur le territoire participe à l’évincement de la ruralité. La paysannerie, peu à peu placée au rang du mythe, se trouve privée des multiples racines et repères symboliques qui ont construit son identité et permis son attachement à des sites et à des personnes, effaçant par la même occasion tout sentiment d’appartenance³⁹.

Jusqu’à présent, la négligence des « diversités socioculturelles à l’échelle locale⁴⁰ » et la suppression des « différences de perception et de diffusion des évolutions sociales⁴¹ » ont été justifiées par la nécessité d’une globalisation⁴². Ce principe ne peut être maintenu, car il accrédite la thèse qu’il n’existe plus d’espace rural au sens strict, oubliant ainsi que les « groupes de population dont le mode de vie n’est pas urbanisé sont importants⁴³ ».

réancrage nécessaire

Outil de matérialisation d’un seul et unique système économique sur le territoire⁴⁴, l’urbain permet l’assujettissement des terres en vue d’une exploitation intensive des ressources. Mais ce rapport aliéné à la nature, traduit par une domination absolue de la puissance humaine et technique, est aujourd’hui complètement remis en question alors que notre monde est « ébranlé par des inégalités défiant l’imagination, le chaos écologique et les crises de la démocratie⁴⁵ ».

Jusqu’alors considérée comme une ressource inépuisable nécessaire au bon fonctionnement du système néo-libéral, la Terre a trop longtemps été réduite à une matière passive, un stock dans lequel puiser des ressources qui n’a plus rien de naturel et dont la présence, le caractère d’évidence et la force poétique sont balayés par les intérêts financiers des grandes puissances⁴⁶. Mais sa fragilité, attestée par des conditions climatiques de plus en plus menaçantes et la destruction rapide des écosystèmes, impose de repenser le lien qui unit l’humain à son environnement.

Le modèle industriel des pays riches, qui trouvait jusqu’à présent sa légitimité dans sa course à l’universalisation, ne peut plus prétendre à celle-ci. Comme l’explique Geneviève Azam, économiste, militante écologique et chercheuse à l’Université Toulouse-Jean-Jaurès⁴⁷, « l’universel ne peut en effet se construire sur la rupture de toutes les attaches, à moins de se fonder sur de pures abstractions, qui finissent par en ravager les fondements.⁴⁸ » Cette prise de conscience évidente doit redéfinir le rapport de l’homme à l’environnement, plus ancré les réalités liées à la condition terrienne de l’humanité⁴⁹.

La ruralité, de par son ancrage à la terre, constitue un lieu privilégié pour repenser ces dynamiques. Pour cette raison, il est primordial qu’elle retrouve une voix face à l’urbain et que le déséquilibre actuellement en place se réajuste. Pour ce faire, différentes stratégies allant du droit à la politique et en passant par l’aménagement du territoire doivent voir le jour et la ruralité doit être considérée comme un lieu précieux d’enseignement.

* terme emprunté à geneviève azam
27 schuler, perlik, pasche, op. cit., 27
28 azam, op. cit., 36
29 ibid., 37
30 bassand, op. cit., 37
31 azam, op. cit., 115
32 ibid.
33 ibid., 114
34 ibid.
35 ibid., 115
36 ibid.
37 ibid., 81
38 jean-michel léger, béatrice mariolle, «des campagnes en mouvement» dans jean-michel léger, béatrice mariolle, denis gabbardo, paola viganò, *densifier, dédensifier : penser les campagnes urbaines*, marseille, parenthèses, 2018, 15
39 azam, op. cit., 115
40 schuler, perlik, pasche, op. cit., 28
41 ibid.
42 ibid.
43 versteegh, «pos-turbain», *synergies urbaines*, op. cit., 177

44 versteegh, «pos-turbain», *synergies urbaines*, op. cit., 183
45 azam, op. cit., 26
46 ibid., 90-91
47 https://fr.wikipedia.org/wiki/Geneviève_Azam, 14.11.2020
48 azam, op. cit., 144
49 ibid., 27

ernest laur, *le paysan suisse, sa patrie et son oeuvre : conditions et évolution de l'agriculture suisse au vingtième siècle*, Brougg, Imprimerie fédérative S.A., 1939, p. 87

conseil des droits de l'homme, résolution 39/12, *déclaration des nations unies sur le droit des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales*, a/hrc/39/67 (28 septembre 2018)

50 https://www.macrotrends.net/countries/CHE/switzerland/rural-population, 01.01.2020
51 pierre bourdieu cité par pierre bitouin, cves dupont, *le sacrifice des paysans : une catastrophe sociale et anthropologique*, paris, éditions l'échappée, 2016, 159

Finalement, Zurich, Lucerne et Soleure, qui prétendaient encore garantir aux habitants des villes des privilèges aux dépens des paysans, durent céder à leur tour. On revendiqua de plus en plus l'élaboration, pour la Suisse tout entière, d'un ensemble de principes constitutionnels s'inspirant des idées libérales. Les démocraties paysannes de la Suisse primitive *s'opposèrent toutefois à cette manière de voir*, demandant pour les cantons la liberté de disposer d'eux-mêmes. Des questions d'ordre confessionnel contribuèrent à accentuer les antagonismes. En fin de compte, il ne resta d'autre solution que celle d'un conflit armé. La guerre du Sonderbund donna la victoire aux cantons libéraux. A partir de ce moment, ce fut le droit fédéral qui, dans la Suisse tout entière, assura la liberté économique et politique et mit le paysan sur un pied d'égalité avec ses concitoyens.

La Constitution fédérale de 1848 marque le début d'une ère nouvelle, pour la paysannerie suisse également. Les anciens sujets sont désormais devenus des citoyens possédant les mêmes prérogatives que les autres. On mesurera mieux le chemin parcouru en rappelant que ce sont des paysans qui avaient créé la Confédération suisse et l'avaient défendue par les armes, mais que, dans la plus grande partie du pays, les gens des campagnes s'étaient vus, durant des siècles, privés des droits de l'homme libre. Il n'était pas jusqu'aux cantons de la Suisse primitive qui n'aient exercé des droits seigneuriaux sur des paysans dans les régions qui leur étaient soumises et dans les baillages communs. Le manque d'entente des campagnards rendait infructueuse toute tentative de secouer le joug des cantons, des villes, ainsi que des seigneurs laïques et ecclésiastiques. Il est tragique de constater que ce ne fut que sous la pression venue du dehors puis, en fin de compte, à l'issue de la lutte à main armée qui mit aux prises les cantons citadins libéraux et les cantons campagnards conservateurs, que le principe ci-après dut d'être incorporé dans la Constitution fédérale: «Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de familles.»

C'est donc à la suite de ces douloureux événements que tombèrent les murailles des villes, et que le soleil de la liberté put luire pour notre paysannerie également. Ainsi, il ne s'est pas encore écoulé un siècle depuis que tous les paysans suisses possèdent les mêmes droits que les autres Confédérés.

La liberté d'établissement, ainsi que la liberté du commerce et de l'industrie instaurées par le nouveau régime ont profondément modifié les conditions économiques de l'agriculture. Nombre d'habitants des campagnes émigrèrent vers les villes, contribuant de ce fait à accroître la demande de produits agricoles. En 1850, les villes de plus de 10 000 âmes comptaient 154 197 personnes; elles avaient 968 956 habitants en 1910, et 1 237 776 en 1930. Les habitants des villes renoncèrent à s'approvisionner par leurs propres moyens; le paiement des impôts et des intérêts sous la forme de prestations en nature prit fin, et la demande des produits agricoles augmenta. Le développement de l'industrie et de l'artisanat contribua à fournir de l'occupation à nombre de personnes à la campagne également. C'est ainsi que la famille paysanne put réaliser des recettes accessoires. Les prix des produits agricoles se relevèrent; jusqu'à la fin des années soixante-dix, le froment se payait en général environ 30 fr. les 100 kg. et l'épeautre 15 fr. les 150 litres, soit 28 fr. les 100 kg. de grain. De même, le prix du lait se majora de plus de 50%; alors que, pendant longtemps, on en avait obtenu 10 ct. par litre seulement, ce chiffre se releva à 13—14 ct. en moyenne pendant les années soixante-dix et même jusqu'à 16 ct. le litre en 1873. Une paire de bovins d'élevage se vendait 670 fr. en 1848, 860 fr. déjà en 1865, et même jusqu'à 1500 fr. en 1877. L'agriculteur se trouva ainsi en mesure d'améliorer son exploitation et ses installations. C'est à cette époque que remonte

il, culturel et politique dans lequel tous les itales puissent être pleinement réalisés, et sous réserve des dispositions pertinentes oits de l'homme, une pleine et entière essources naturelles, limentaire a été utilisée dans un grand oit des peuples de définir leurs systèmes ation saine et culturellement appropriée s respectueuses des droits de l'homme, lividu, qui a des devoirs envers autrui et i tenu de s'efforcer de promouvoir et de laration et par le droit national,

diversité des cultures et de promouvoir la

et de recommandations de l'Organisation il et le travail décent,

a diversité biologique et le Protocole de génétiques et le partage juste et équitable

bles de l'Organisation des Nations Unies le la sécurité alimentaire mondiale relatifs ion des terres, à l'accès aux ressources particulier le Traité international sur les n et l'agriculture, et les Directives me gouvernance responsable des régimes ux forêts dans le contexte de la sécurité n volontaire visant à assurer la durabilité urité alimentaire et de l'éradication de la

à l'appui de la concrétisation progressive xte de la sécurité alimentaire nationale,

ice mondiale sur la réforme agraire et le aysans adoptée à cette occasion, où est nationales appropriées pour la réforme er dans les stratégies nationales globales

bles de l'Organisation des Nations Unies le la sécurité alimentaire mondiale relatifs ion des terres, à l'accès aux ressources particulier le Traité international sur les n et l'agriculture, et les Directives me gouvernance responsable des régimes ux forêts dans le contexte de la sécurité n volontaire visant à assurer la durabilité urité alimentaire et de l'éradication de la

à l'appui de la concrétisation progressive xte de la sécurité alimentaire nationale,

ice mondiale sur la réforme agraire et le aysans adoptée à cette occasion, où est nationales appropriées pour la réforme er dans les stratégies nationales globales

bles de l'Organisation des Nations Unies le la sécurité alimentaire mondiale relatifs ion des terres, à l'accès aux ressources particulier le Traité international sur les n et l'agriculture, et les Directives me gouvernance responsable des régimes ux forêts dans le contexte de la sécurité n volontaire visant à assurer la durabilité urité alimentaire et de l'éradication de la

à l'appui de la concrétisation progressive xte de la sécurité alimentaire nationale,

ice mondiale sur la réforme agraire et le aysans adoptée à cette occasion, où est nationales appropriées pour la réforme er dans les stratégies nationales globales

t les accords internationaux pertinents se rotection des droits de l'homme,

agement de la communauté internationale l'action menée en faveur des droits de opération et de solidarité internationales,

r la protection des droits de l'homme des s zones rurales et, à cette fin, d'interpréter

et u appliqué de manière cohérente les normes et règles internationales existantes relatives aux droits de l'homme,

Adopte solennellement la déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, dont le texte figure ci-après :

Article 1

1. Aux fins de la présente Déclaration, un « paysan » est toute personne qui mène ou qui cherche à mener, seul ou en association avec d'autres ou au sein d'une communauté, une activité de production agricole à petite échelle de subsistance et/ou destinée au marché, qui s'appuie largement, mais pas nécessairement exclusivement, sur la

4. Les États investiront dans la fourniture de formations, de services d'information commerciale et de service de conseils à l'échelon de l'exploitation.

Article 26

1. Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont le droit de jouir de leur propre culture et d'œuvrer librement à leur développement culturel, sans ingérence ni discrimination d'aucune sorte. Ils ont également le droit de perpétuer, de faire connaître, de contrôler, de protéger et de développer leurs savoirs traditionnels et locaux, tels que modes de vie, méthodes de production ou techniques, ainsi que leurs coutumes et traditions. Nul ne peut invoquer les droits culturels pour porter atteinte aux droits de l'homme que garantit le droit international, ou pour en limiter la portée.

2. Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales, individuellement et/ou collectivement, en association avec d'autres ou au sein d'une communauté, ont le droit de se prévaloir de leurs coutumes, de leur langue, de leur culture, de leur religion, de leur littérature et de leurs arts locaux, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

3. Les États respecteront les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales relatifs à leurs savoirs traditionnels, et prendront des mesures pour les reconnaître et les protéger et pour faire cesser la discrimination envers les savoirs, pratiques et techniques traditionnels des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Article 27

1. Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, dont les institutions financières internationales et régionales, contribueront à la pleine mise en œuvre de la présente Déclaration, notamment par la mobilisation de l'aide au développement et la coopération pour le développement, entre autres. Il faudra se pencher sur les moyens d'assurer la participation des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales à l'examen des questions les concernant.

2. L'ONU et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, et d'autres organisations intergouvernementales, dont les institutions financières internationales et régionales, s'emploieront à promouvoir le respect de la présente Déclaration et sa pleine application, et en contrôleront l'efficacité.

Article 28

1. Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme entraînant la diminution, l'altération ou l'annulation de droits que les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales et les peuples autochtones ont déjà ou sont susceptibles d'acquérir à l'avenir.

2. Dans l'exercice des droits énoncés dans la présente Déclaration, les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous seront respectés sans discrimination d'aucune sorte. L'exercice des droits énoncés dans la présente Déclaration sera soumis uniquement aux restrictions qui sont prévues par la loi et qui sont conformes aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme. Toute restriction de cette nature sera non discriminatoire et nécessaire à seule fin d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et de satisfaire aux justes exigences qui s'imposent dans une société démocratique.

vers une équité territoriale

« *Dominées jusque dans la production de leur image du monde social et par conséquent de leur identité sociale, les classes dominées ne parlent pas, elles sont parlées.* (...) Entre

tous les groupes dominés, la classe paysanne, sans doute parce qu'elle ne s'est jamais donné ou qu'on ne lui a jamais donné le contre-discours capable de le constituer en sujet de sa propre

vérité, est l'exemple par excellence de la classe objet, contrainte de former sa propre subjectivité à partir de son objectivation (et très proche en cela des victimes du racisme). (...) Affrontés à une objectivation qui leur annonce ce qu'ils sont ou ce qu'ils ont à être, ils n'ont d'autres choix que de reprendre à leur compte la définition (dans sa

version la moins favorable) qui leur est imposée ou de se définir en réaction contre elle.»

b) Faciliter et soutenir le renforcement des capacités, notamment par l'échange et la mise en commun d'informations, de données d'expérience et de programmes de formation, ainsi que des meilleures pratiques ;

c) Faciliter la coopération en matière de recherche et d'accès aux connaissances scientifiques et techniques ;

d) Fournir, selon qu'il convient, une assistance technique et économique, en facilitant l'accès à des technologies accessibles et le partage de ces technologies, et en procédant au transfert de technologies, en particulier vers les pays en développement, dans des conditions convenues d'un commun accord ;

e) Améliorer la gestion des marchés au niveau mondial et faciliter l'accès en temps utile à l'information sur les marchés, y compris sur les réserves alimentaires, afin de limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires et de rendre la spéculation moins attrayante.

Article 3

1. Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont droit à la pleine jouissance de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et tous les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, sans subir, dans l'exercice de leurs droits, de discrimination d'aucune sorte fondée sur des motifs comme l'origine, la nationalité, la race, la couleur, l'ascendance, le sexe, la langue, la culture, la situation matrimoniale, la fortune, le handicap, l'âge, les opinions politiques ou autres, la religion, la naissance ou la situation économique, sociale ou autre.

2. Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies concernant l'exercice de leur droit au développement.

3. Les États prendront des mesures propres à éliminer les facteurs engendrant ou contribuant à perpétuer la discrimination, y compris les formes de discrimination multiples et croisées, envers les paysans et les autres persomes travaillant dans les zones rurales.

Article 4

1. Les États prendront toutes les mesures voulues pour éliminer toutes les formes de discrimination envers les paysannes et les autres travailleuses des zones rurales et pour promouvoir leur autonomie de manière qu'elles puissent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, jouer pleinement et équitablement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales et œuvrer et participer au développement économique, social, politique et culturel et en bénéficier en toute liberté.

2. Les États veilleront à ce que les paysannes et les autres travailleuses des zones rurales jouissent sans discrimination de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans la présente Déclaration et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment des droits suivants :

a) Participer sur un pied d'égalité et effectivement à la planification et à la mise en œuvre du développement à tous les niveaux ;

b) Avoir un accès égal au meilleur état de santé physique et mentale possible, notamment à des structures de soins de santé, des informations, des conseils et des services de planification familiale adéquats ;

c) Bénéficier directement des programmes de sécurité sociale ;



permanence rurale

zones calmes ?

Alors que l'étalement urbain constitue encore l'une des premières réponses auxquelles la Suisse a recours, il convient de rappeler que la ruralité ne constitue pas seulement le souvenir précieux d'un idéal socioculturel passé. Le pays a ancré les racines de son fonctionnement dans un monde rural aux réalités dures qui lui a permis d'acquérir le statut qu'on lui confère aujourd'hui : une sorte d'hybride dont les idéaux, à différents niveaux, sont enviés par beaucoup⁵². La ruralité n'offre pas que des paysages idylliques, elle est surtout source de subsistance et fonctionne selon des valeurs propres qui rythment encore les vies économiques, sociales et politiques locales. De ce fait, la représentation des zones rurales comme de simples aplats verts traversés par de grandes lignes de communication ne peut constituer la seule manière de représenter les territoires ruraux.

Sans une délimitation positive du monde rural⁵³ et sans une description détaillée des espaces et des modes de vie qui le composent, ce type de cartographie se limite à exprimer les processus d'urbanisation qui y prennent place et renvoie inlassablement l'espace rural au statut d'espace résiduel forcé de se référer à un centre extérieur⁵⁴. Aussi longtemps que de telles représentations du monde rural figureront dans les standards académiques et professionnels, nous manquerons d'outils pour comprendre les territoires ruraux. Pour l'instant trop habitués à analyser et cartographier l'espace au travers du construit, un « figure sur un fond⁵⁵ », nous avons perdu l'habitude de comprendre les espaces communément considérés « vides » comme des lieux investis à part entière comprenant des « tissus de patrimoines construits et non construits⁵⁶ ».

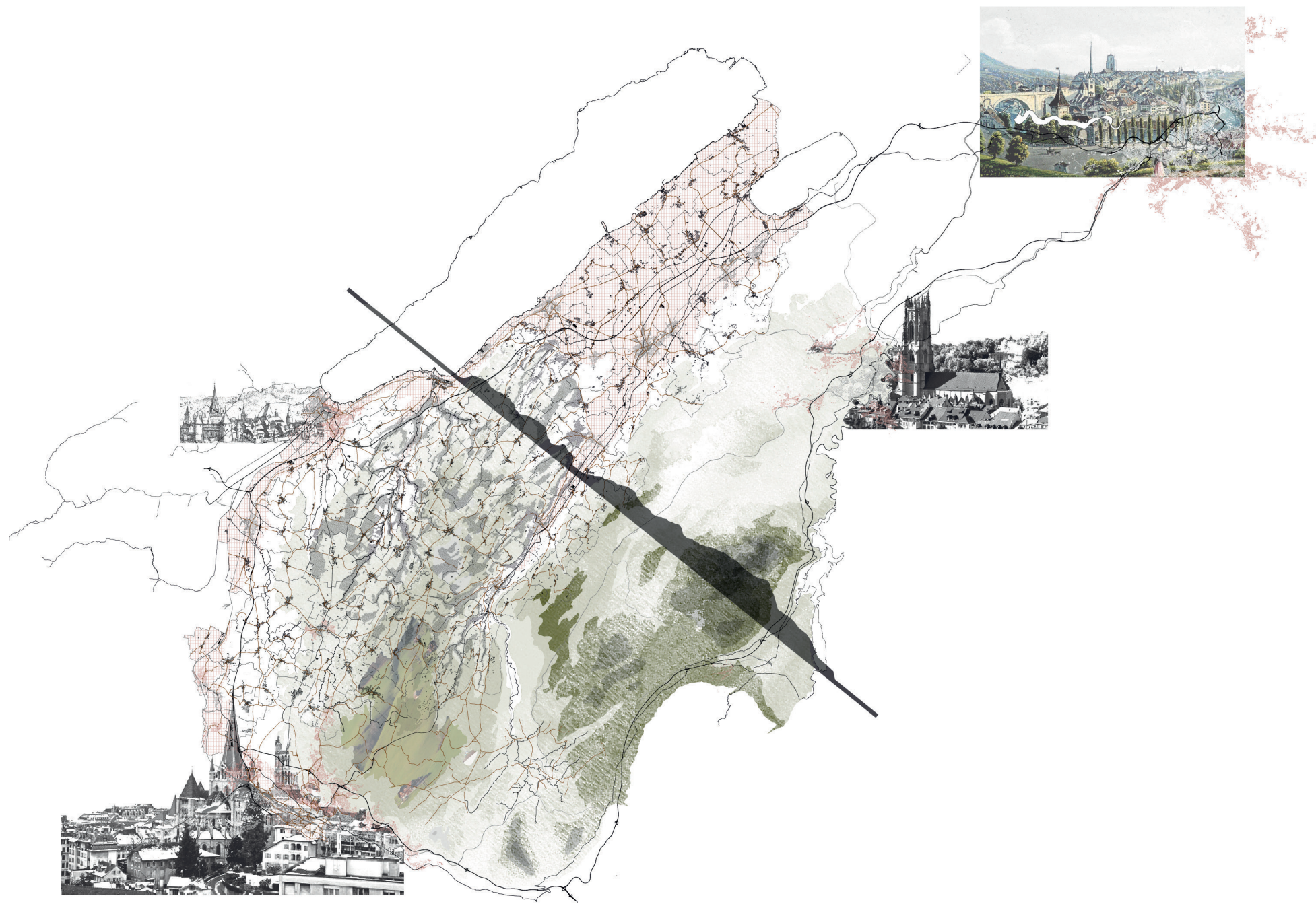
52 le fédéralisme helvétique découle d'un héritage rural historique et constitue de ce fait un point d'ancrage pertinent pour penser de nouveaux imaginaires. versteegh, «posturbain», *synergies urbaines*, op. cit., 181-182
53schulter, perlik, pasche, op. cit., 87
54 *ibid.*
55 versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», *alterruralité*, op. cit., 5
56 *ibid.*

relecture de la zone «calme» ouest

Les aplats proposés par Studio Basel cachent des réalités complexes ne pouvant être réduites à de simples *parcs urbains** au coeur d'une métropole. Si le rapport à un environnement plus large constitué d'espaces urbains n'est pas exceptionnel pour les habitants des zones rurales⁵⁷, la présence économique et culturelle de la ville n'empêche pas la campagne d'être un lieu d'existence à part entière. En effet, les espaces ruraux sont caractérisés par des dynamiques spatiales, économiques, sociales et culturelles qui leur sont propres et qui « conservent l'empreinte de leurs structures et de leur environnement naturel⁵⁸ ». Plus elles se trouvent éloignées des centres, plus ces dynamiques sont marquées⁵⁹.

Afin d'en faire la démonstration, nous choisirons dans le reste de notre travail de nous concentrer sur ce que Studio Basel a décrit comme étant la « zone calme ouest » située dans l'axe Lausanne-Berne. Si ce territoire est effectivement pris en étau entre ces deux pôles, sa description ne peut se limiter à sa relation avec ces agglomérations.

* terme employé par Studio Basel pour désigner les zones calmes
57 les usagers ruraux y travaillent parfois, s'y rendent pour diverses activités, y consomment biens et services. kayser, op. cit., 102
58 schuler, perlik, pasche, op. cit., 88
59 *ibid.*

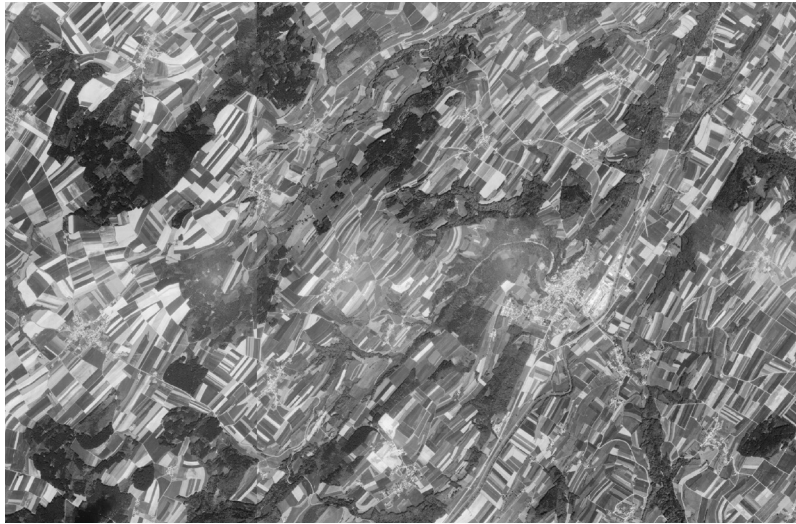


Comme l'a parfaitement décrit Studio Basel, la zone « calme » ouest est délimitée par une ceinture urbaine qui s'organise principalement le long des axes infrastructurels qui la contournent. Mais si les différentes figures spatiales et territoriales de la région semblent avoir influencé les motifs de cette colonisation urbaine, la zone « calme » ouest n'en reste pas moins habitée.

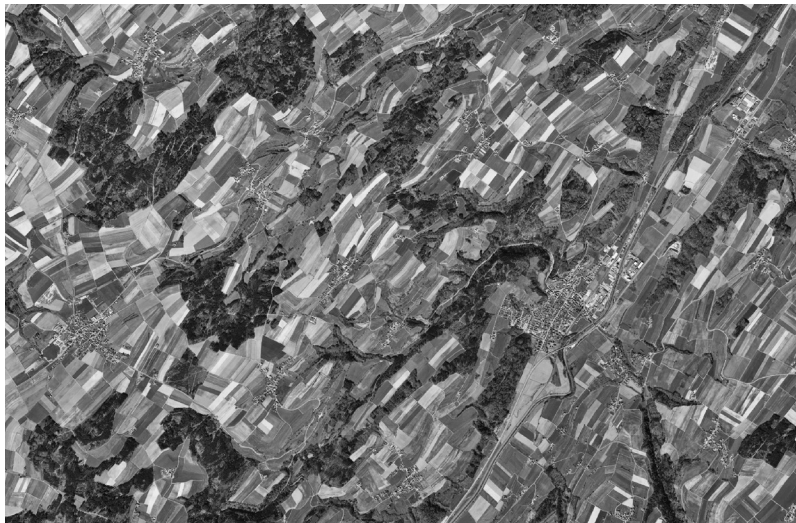
Franchie par un tapis homogène d'habitations scindée en deux par une vallée plus industrialisée, elle semble même regrouper quelques-unes des caractéristiques les plus constitutives du plateau suisse et distinctives du monde rural.

Les villages, à plus ou moins équidistance sur le territoire, semblent s'organiser de façon complexe et forment un réseau dont le caractère témoigne d'une connectivité qu'il s'agit de reconsidérer.⁶⁰

⁶⁰ nous pourrions, dans le cadre de ce travail, faire un portrait de chacune de ces zones et énumérer leurs différentes caractéristiques. cependant, c'est un travail qui a déjà été fait de manière très complète par daniel glauser dans ses différents ouvrages, et nous préférons renvoyer nos lecteurs et lectrices à notre bibliographie pour des descriptions plus détaillées de chacune des entités territoriales.



1981.



2020.

geo.admin.ch

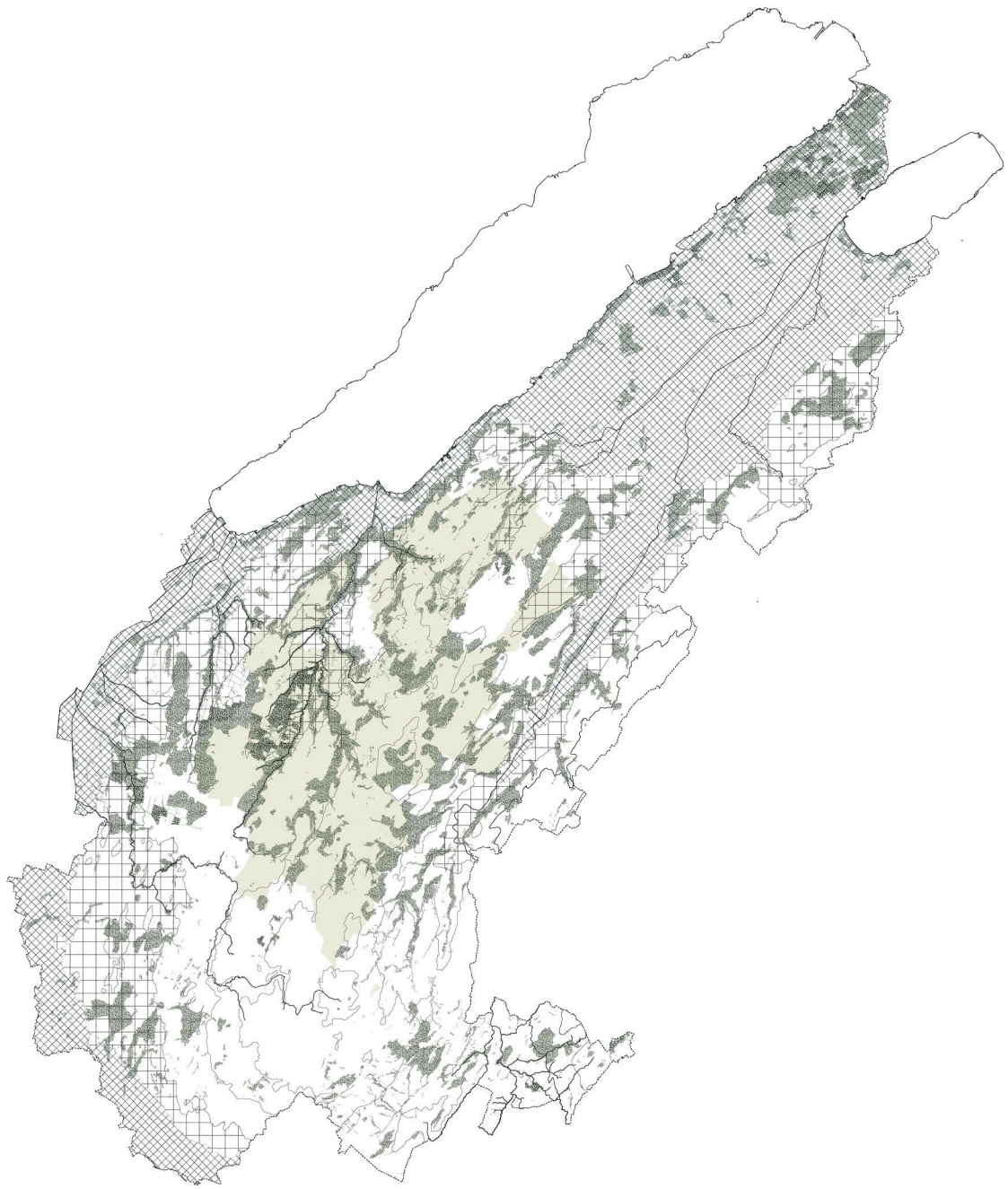
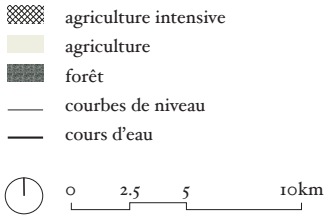
la broye, un milieu latent

Une observation fine de ce territoire nous a permis de constater que bien que subissant de fortes pressions dues au phénomène de densification, le plateau de la Broye a été préservé des dynamiques de la métropolisation. Cette permanence rurale, lisible dans son organisation spatiale et son rapport à l'environnement naturel et construit, en fait un cas d'études intéressant dans le contexte de cette recherche.

la production au coeur de l'organisation territoriale

Le territoire semble être organisé selon des principes agricoles complexes, qui mêlent habitat groupé, terres cultivées, prairies, forêts et cours d'eau. Le village rural englobe tout ce système destiné à la production et s'ancre au milieu de son terroir. Cette disposition du bâti, selon François Walter, pourrait traduire une organisation des terres cultivées selon un assolement triennal avec pâturages communaux⁶¹. On peut constater que cette organisation liée à l'agriculture a été pérennisée et est restée aujourd'hui lisible sur le territoire.

⁶¹ Jean-Pierre Andereg, *la maison paysanne fribourgeoise, tome 2 : les districts de la broye, de la glâne, de la groyère et de la veveyse*, Bâle, société suisse des traditions populaires, 1987, 19



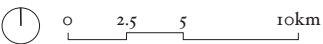
interdépendance et connectivité

Le réseau routier fonctionne dans la Broye à petite échelle. L'autoroute et les grands axes de communication sont en effet surtout utilisés par les pendulaires et pour assurer la connexion aux agglomérations.

Ce réseau recouvre le territoire à la manière d'un maillage isotrope, ce qui indique une grande interdépendance et une bonne connectivité entre les villages. Il s'adapte à la topographie, ce qui engendre des structures plutôt rayonnantes en direction des champs, des prés et des bois dans les plaines⁶². Constitutives des structures villageoises⁶³ et nécessaires à l'exploitation agricole, les routes sont de manière générale accompagnées d'autres éléments, comme des haies, des rangées d'arbres, des murs, des clôtures, des bornes et des croix⁶⁴ et forment ensemble un réseau d'infrastructure rurale assurant la liaison entre les différents villages.

62 daniel glauser, *les maisons rurales du canton de vaud, tome 4 : du gros-de-vaud à la broye*, bâle, société suisse des traditions populaires, 2003, 511 pages, 28
63 andereg, *op. cit.*, 44
64 *ibid.*, 46

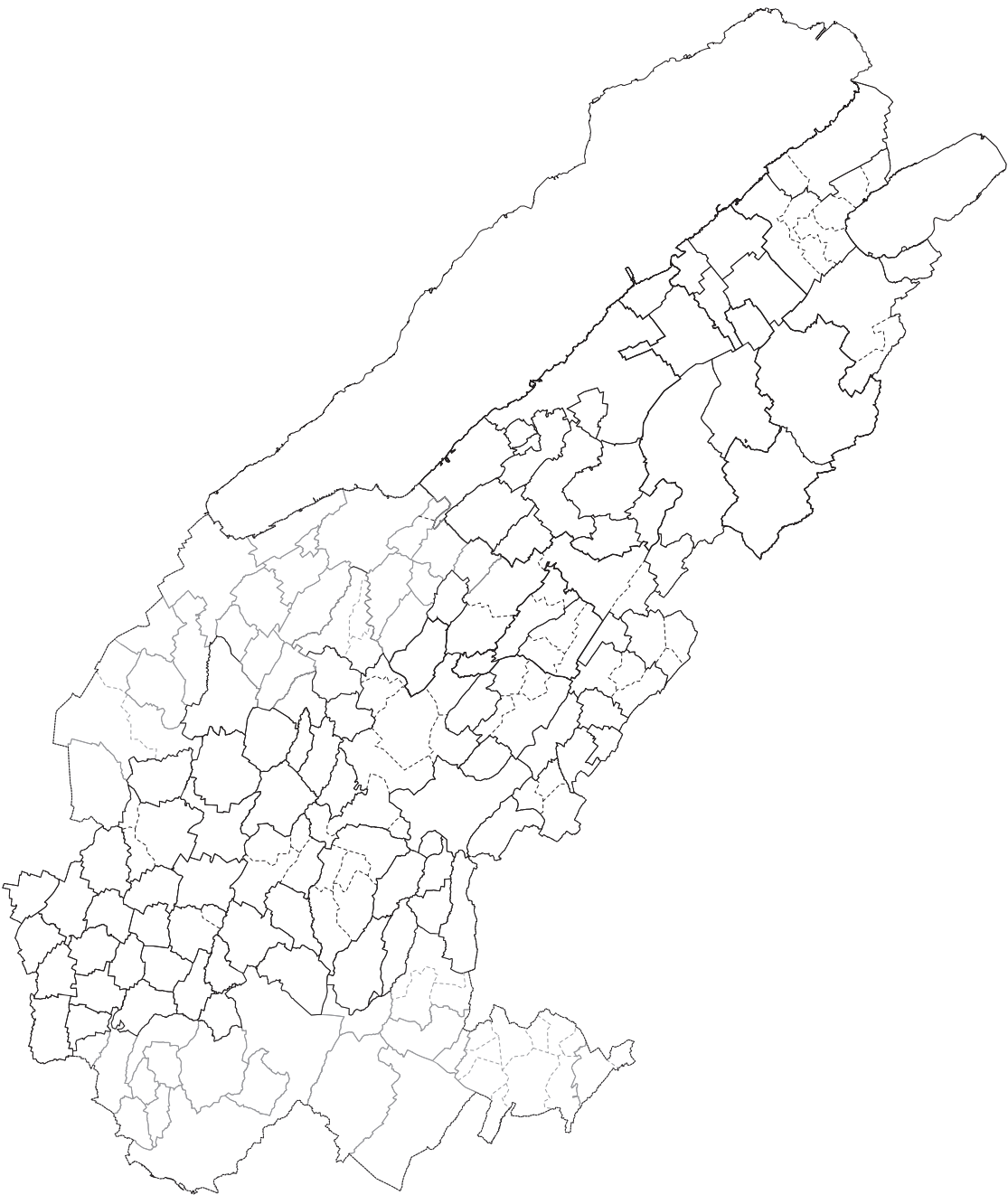
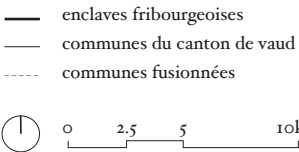
— réseau infrastructurel - voies ferrées, autoroutes, routes primaires
— réseau secondaire - routes secondaires et tertiaires



une gouvernance à petite échelle

La Broye est située à cheval sur les cantons de Vaud et de Fribourg. La structure des communes a relativement peu évolué depuis la réorganisation des unités administratives du début du 19^e siècle, alors que l'Etat préféra élever au rang de communes les communautés rurales plutôt que les paroisses⁶⁵. On compte un grand nombre de petites et très petites communes, souvent condamnées à la stagnation démographique⁶⁶. La fusion entre communes, qui facilite l'administration locale, reste en effet une pratique peu répandue⁶⁷. Ces phénomènes dénotent une volonté de conserver une gouvernance décentralisée et participative⁶⁸ à petite échelle, malgré les avantages économiques qui pourrait résulter de ce type de réorganisation.

65 andereg, op. cit., 43
66 ibid.
67 ibid.
68 versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», *alterrurality*, op. cit., 5

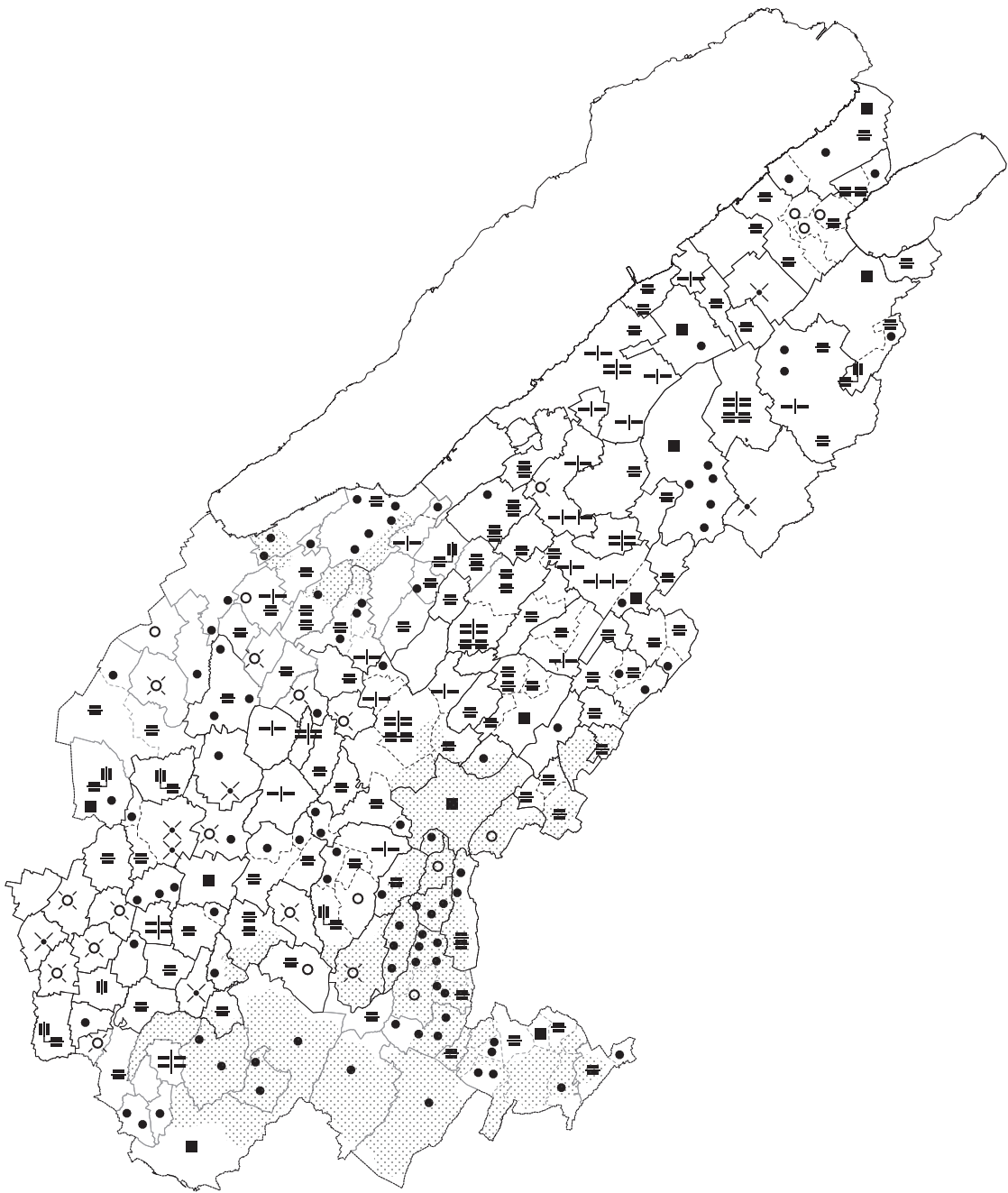
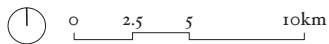


des structures villageoises ancrées au territoire

Historiquement, les habitants des zones rurales ont tenté d'établir une relation optimale entre la maison et son terroir⁶⁹. Pour cette raison, l'implantation du village rural dépend et est étroitement liée à son contexte. Il s'ancre selon la topographie et s'adapte au climat, à l'eau et aux voies de communication⁷⁰. Dans la zone comprise entre le Gros-de-Vaud et la Broye, le relief est relativement plat en comparaison avec ce que l'on peut trouver dans le Jura et les Préalpes. Ce plateau, quoique parsemé de vallonnements, offre une topographie relativement douce qui détermine une organisation du bâti selon différentes catégories de structures que Daniel Glauser a répertoriées dans sa recherche sur l'habitat rural du Jura et du Plateau Suisse.

69 glauser, op. cit., 63
70 *ibid.*
cartographie : glauser,
op. cit., 62

- ville ou bourg de fondation médiévale
- structure linéaire horizontale
- structure linéaire horizontale double
- structure en épi
- structure annulaire
- structure rayonnante
- habitat dispersé
- village aggloméré
- hameau



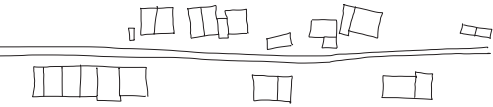
la structure linéaire

La structure linéaire *horizontale* est la plus répandue⁷¹. Les villages sont implantés selon la logique de la vallée et des grands axes de déplacement qui la traversent⁷². Les villages construits selon cette organisation s'ancrent parallèlement à la topographie. Ils se développent en bordure d'une route, de manière plus ou moins étirée⁷³. Ils peuvent parfois aussi se développer autour de deux routes parallèles et Daniel Glauser les nomme des villages linéaires *horizontaux doubles*.

Lorsque les rues autour desquelles les villages se structurent montent perpendiculairement à la topographie, les villages suivent des structures linéaires *montantes*⁷⁴. Dans ces cas-là, les maisons sont disposées le long de ces rues de manière à ce que leur pignon soit le moins possible exposé aux vents dominants⁷⁵, positionnant ainsi le faite du toit de perpendiculairement à la pente du terrain⁷⁶.

La structure linéaire n'a pas favorisé l'aménagement de places publiques dans les villages⁷⁷. De plus, l'autonomie restreinte des communes et le petit nombre d'habitants expliquent également ce manque de lieux de rencontre⁷⁸. Cependant, les villages possèdent un noyau cristallisant la vie villageoise et qui présente une densité bâtie plus importante⁷⁹.

voir l'exemple de villarzel, p. 52

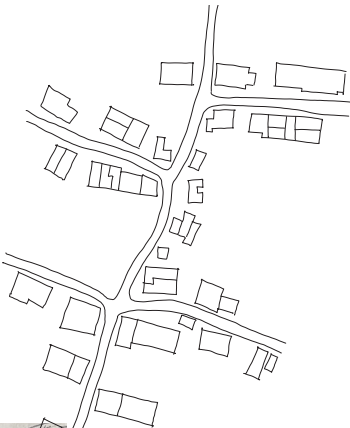


la structure en épi

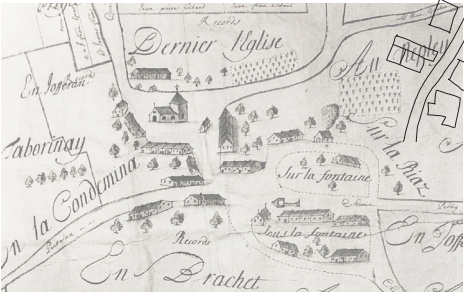
La structure linéaire en épi est une dérivée de la structure linéaire⁸⁰. Elle se développe en bordure d'une rue montante et est caractérisée par des faîtes de toits positionnés perpendiculairement à l'axe de la route, mais parallèlement à la topographie⁸¹.

Souvent représenté sur le piémont jurassien, ce genre de structuration privilégie généralement l'axe vertical de circulation, propre aux déplacements à l'intérieur du village⁸².

voir l'exemple de molondin, p. 59



71 glauser, op. cit., 65
72 ibid.
73 ibid., 66
74 ibid., 72
75 ibid.
76 ibid.
77 andereg, op.cit., 44
78 ibid.
79 glauser, op. cit., 66
80 ibid., 72
81 ibid.
82 glauser, typologie et évolution de l'habitat rural dans le jura et sur le plateau de la suisse occidentale, université de neuchâtel, 2008, 68
83 glauser, les maisons rurales du canton de vaud, op. cit., 76
84 ibid.
85 glauser, typologie et évolution de l'habitat rural, op. cit., 56
86 glauser, les maisons rurales du canton de vaud, op. cit., 76
87 ibid., 80
88 ibid., 81
89 glauser, typologie et évolution de l'habitat rural, op. cit., 70
90 glauser, les maisons rurales du canton de vaud, op. cit., 79
91 glauser, typologie et évolution de l'habitat rural, op. cit., 71
92 ibid.
93 glauser, les maisons rurales du canton de vaud, op. cit., 80



la structure rayonnante

La structure rayonnante, également appelée structure étoilée, se constitue à partir d'un coeur centré sur son terroir⁸³. Ce centre peut être ponctuel ou peut prendre la forme d'un noyau à géométries diverses⁸⁴.

Ce type de structure est favorisé par les espaces ouverts du plateau d'Echallens et correspond à la distribution alvéolaire des communes⁸⁵. Celles-ci définissent un réseau de communication rayonnant à partir du village qui se construit le long des rues⁸⁶. Au centre du village se trouve généralement des éléments rattachés au terroir, comme une fromagerie, l'école ou l'église par exemple.

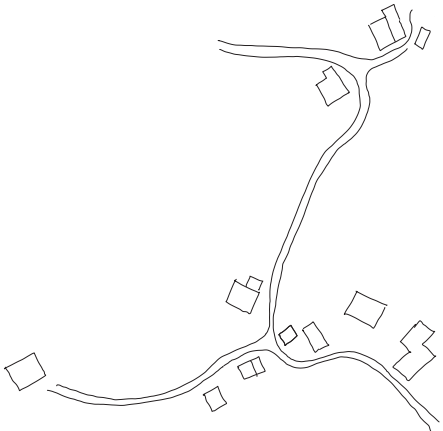
voir l'exemple d'ogens, p. 66

les structures diffuses

L'habitat dispersé découle d'une colonisation tardive et d'une spécialisation dans l'élevage, plus facile à mettre en œuvre à ces altitudes que la culture des céréales⁸⁷. Les maisons sont ainsi disséminées le long des routes, mais toujours à proximité d'un centre plus marqué, qui peut être un lieu de culture⁸⁸.

Le village aggloméré est caractérisé par des bâtiments regroupés sans logique précise, la structuration routière y étant faible⁸⁹. Ce type de village correspond à un territoire communal de très petite taille⁹⁰.

Finalement, le hameau se compose d'un nombre réduit de bâtiments, généralement entre cinq et quinze si l'on fait abstraction des constructions contemporaines⁹¹. Il se compose souvent selon une ébauche de structure linéaire positionnée au centre de la commune⁹². Les programmes publics sont souvent situés au sein d'un bâtiment multifonctionnel proche du coeur du hameau⁹³.



habiter, vivre, produire

D'un point de vue spatial, la ferme est un bâtiment complexe. Elle rassemble sous le même toit des fonctions très diverses et doit assurer à la fois les besoins humains et les nécessités agricoles⁹⁴. Elle concilie ainsi deux sphères séparées; le rural et le logement. S'il peut arriver que ces deux espaces soient reliés, ils sont la plupart du temps isolés l'un de l'autre par un mur massif ou une paroi mitoyenne⁹⁵ pour éviter les désagréments liés à l'exploitation agricole, notamment les bruits, et les odeurs⁹⁶.

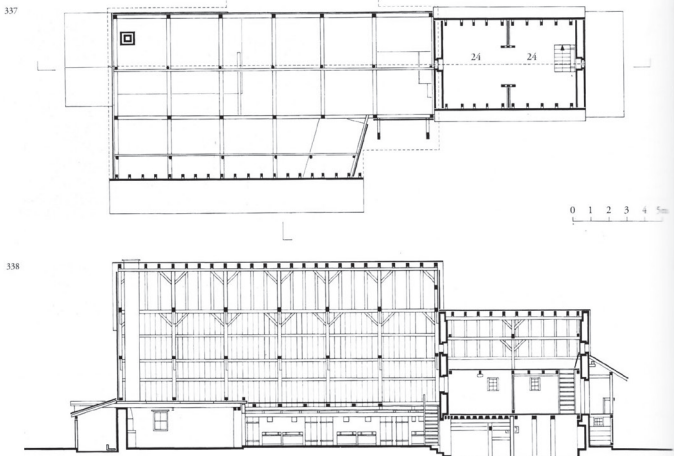
Michel Bassand voit dans cette séparation une opposition qui renvoie à la manière d'organiser l'espace. Alors que la maison se doit d'être le lieu du propre constamment entretenu et remis en question, le rural est le lieu du sale toléré⁹⁷. Cette opposition ne se retrouve pas uniquement dans l'organisation spatiale des pièces, mais aussi dans certains éléments architecturaux. L'avant-toit, caractéristique de la maison paysanne, sert par exemple de protection pour le bétail tout en assurant la protection des façades durant les intempéries⁹⁸. Chaque détail est pensé pour assurer le bon fonctionnement des deux sphères rural-logement.

94 jean-pierre andereg, *die bezirke saane, see, sense, bäl*, G Krebs, 1979, 79
95 andereg, *la maison paysanne fribourgeoise*, op. cit., 103
96 andereg, *die bezirke saane, see, sense*, op. cit., 79
97 michel bassand, «habitat rural et maison paysanne dans une région périphérique de suisse», *arch. & comport*, vol 5, n°1, 1989, 53
98 andereg, *die bezirke saane, see, sense*, op. cit., 79

dans l'ordre des images de gauche à droite :
nomen clature par henri burnier, *Maisons paysannes vaudoises*, Yverdon, Editions de la Thièle, 1983, 9
glauser, *les maisons rurales du canton de vaud*, op. cit., 202
andereg, *la maison paysanne fribourgeoise*, op. cit., 267
yves yersin, réa., *les petites fugues* [DVD], film et vidéo collectif S.A., 1979, 140 minutes

337 Corcelles-près-Payerne, plan des combles.
338 Corcelles-près-Payerne, coupe longitudinale.

339 Corcelles-près-Payerne, coupe transversale.



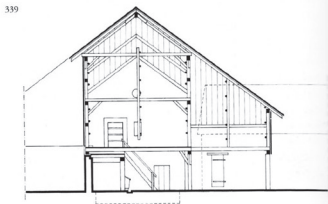
Le plan intérieur montre une division en deux, transversale par rapport à la ligne de faîte. Les caves sont subdivisées en leur milieu par un mur qui laisse apparent, de chaque côté, une moitié des soupiraux. Une cloison en bois sépare les greniers. On accède aux combles depuis la partie sud au moyen d'une échelle de meunier très raide.

Selon le plan de 1855-1856,³⁸ plusieurs annexes ont été

four à pain.
l'ensemble,
sise utilisée
sendus aux
ient à att-

Nomenclature

- arc surbaissé
 - arc en chapiteau
 - de gendarme
 - arc en plein-cintre
 - assot
 - arche
 - bandeau
 - batz
 - borancle
 - bénon
 - bornatze
 - borne
 - bretture
 - boucharde
 - battue
 - broustou
 - buaton
 - cabaret
 - clif de voûte
 - cens
 - chanfrein
 - chainage
 - chape
 - claveau
 - copon
- arc d'un rayon égal à la largeur de l'ouverture.
arc surbaissé plus court, prolongé par deux lignes horizontales.
arc correspondant à une demi-circonférence.
étable à porcs.
coffre de bois contenant une réserve de farine ou de grains.
moulure de faible saillie développée horizontalement sur une façade.
pièce de monnaie valant un dixième de franc de l'époque.
guichet pratiqué dans la paroi séparant la grange de l'écurie et donnant accès aux crèches, ou aux auges dans les buatons.
panier sans anse, de paille ou d'osier, dans lequel on laisse lever la pâte d'un pain.
petite cavité rectangulaire pratiquée dans le mur, près de l'âtre, destinée à recevoir un chandelier ou des allumettes.
grande cavité pratiquée dans le mur de l'écurie où l'on plaçait la boille à lait.
marque laissée sur une pierre de taille par un marteau à dents.
marteau à pointe de diamant des tailleurs de pierre.
partie de la porte qui butte contre le dormant.
veste de tricot de laine noire ou brune.
étable à porcs.
dans le document présenté signifie: petite table pouvant supporter bouteilles et verres.
pierre placée au sommet d'une voûte pour en assurer la solidité.
avant la révolution, taxe due en nature ou en espèces, née de l'acquisition de biens en albergement (sorte de location-vente).
arête coupée à 45 degrés.
renforcement de l'angle formé par deux murs, à l'aide de pierres disposées alternativement. Ces pierres peuvent être brutes ou prendre par la taille une forme géométrique.
dispositif couvrant un mur et destiné à le protéger des intempéries.
élément d'une voûte de pierre de taille.
bénon.



verte d'une toiture à pans
bardeaux. Construction à
c percée de 1+4+1+2 fenê-

ne a été ajoutée après coup.
mbre, la cuisine et la cage
, éclairées par le devant.
fourneau à banc y est chauffé depuis la cuisine
primée. La chambre rajoutée (4a) est éclairée
né, galerie latérale très large.

plan d'origine; il comprend 3 pièces et 1
rière. Etable (20) / aire de grange (23) / étable
remise (28). Façade pignon arrière en maçon-
pannes, sans faîtage. Combles droits.
s lisses sont moulurées et les allèges ornées de
vant-toit saillant est soutenu par des bras de
vigne en bois côté devant. Le linteau de grange,
profilé. Au pignon, galerie à arcades récente.

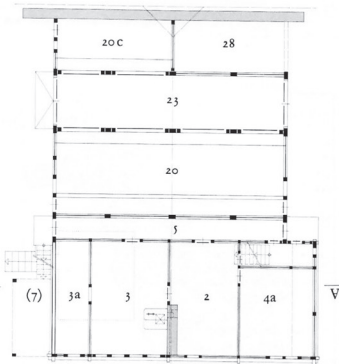
Hautstypen: Das Bauernhaus

267

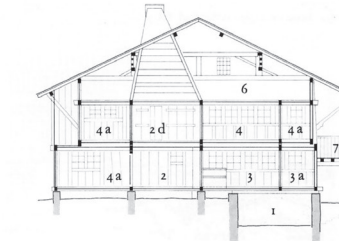
de la Basse-Gruyère: Sorens 81 (1768, M. FG)
n Greyerz



627 Façade pignon 1:200



628 Plan rez 1:200



629 Coupe transversale A-A 1:200



« Tant que la maison rurale maintient son plan originel, sa structuration spatiale intérieure (tout ou partie) et sa façon de s'insérer dans l'environnement immédiat (places respectives du jardin potager et de la maison de remise et de la cour), elle impose une certaine forme d'habiter, et par conséquent un certain type de relations des individus entre eux, des individus avec le monde extérieur. C'est dire qu'il y a un comportement second imposé par l'existence même de la maison: une grande cuisine (la pièce commune), la situation en bordure d'un chemin sans possibilité de clôture, l'abondance des dépendances exigent un genre de vie très différent de celui qu'impose l'habitat pavillonnaire. »

j.-p. guérin, hervé gumuchian,
«ruraux et rurbains : réflexions sur les fondements de la ruralité aujourd'hui»,
revue de géographie alpine, tome 67, n°1, 1979, p. 92

« Le rural existe...
je l'ai rencontré ! »

bernard kayser, «permanence et perversion de la ruralité», *études rurales*, n°109, 1988, 75

carnet d'arpentage



le battoir
de jean-jacques karlen

on a un bien joli village ;
des monts, des bois, de verts cottages,
un clocher, un collège...
un château,
la maison de l'astrologue aigroz,
et, par-dessus tout, un chalet bernois et
historique : le chalet à julia clerget.
mais, jaloux, un du grand
m'a dit d'un air marrant :
«permettez-moi cette coche,
votre salle, un mouchoir de poche !»
il oubliait tout simplement
le battoir.

une salle...
en tout cas on y loge
bien quatre à cinq cents personnes,
bien-sûr ce n'est pas de l'opéra,
ni beaulieu ou la scala
mais c'est payé...
c'est confortable
à quoi servirait une salle ?
à nous ruiner évidemment,
car ça coûte énormément
intérêts, entretien, conciergerie.
lui, il est simple, sans envie...
le battoir.

c'est une rude chance, entre nous,
qu'il tienne toujours le coup.
il aurait pu et bien des fois
lors de kermesses et «bamboulas»
passer de vie à trépas,
s'écrouler...
ou s'enflammer...
mais non, il s'est plu à «grignoter»
à balancer, à remuer...
capricieux...
va...
même un brin orgueilleux
il sait bien que pour ses voisins, ses amis,
c'est un peu le paradis,
le battoir.

car il offre, c'est évident,
tout un tas de recoins charmants
pour le laitier, c'est une cave
pour albert, c'est un hangar
c'est un pare-brise pour duvillard
c'est un moulin pour le meunier
un entrepôt pour le gérant bettex
il offre aussi pour les amoureux
des recoins sombres et moelleux
et puis, par-dessus tout,
c'est un peu la grange à roux,
le battoir.

il a vécu, une fois l'an,
ceci depuis bientôt trente ans,
la soirée du choeur d'hommes.
c'est la seule occasion en somme
où il ouvre tout large ses flancs
à tant de monde, à tant de gens...
puis, il se met à réfléchir
et «remémore» ses souvenirs...
siegfried, la femme du boulanger
le maître de forge... les hussards,
l'grand sam
et la partie de plumard...
il est toute chose...
le battoir.

il a compris... il broie du noir
de sa vie voici le soir...
il faut bien que je me raisonne
depuis deux ans on m'abandonne
c'est sûr, je suis las, j'ai vieilli
poussière, cirons m'ont envahi
mais que faites-vous mes amis
vous n'allez pas me délaisser
tout seul ainsi m'abandonner...
françoise, albert, frédy...
janine, gene, joce, willy...
dans la hiérarchie du bas en haut
tous l'oublent, même andré parriaux,
le battoir.

pour conclure, il est évident
que c'est injuste, cent pour cent.
on aurait pu le «retaper»,
encore vingt ans le conserver !
on fait du neuf avec du vieux
quand on n'est pas trop orgueilleux !
mais non, sans fleurs ni couronnes,
tout le monde l'abandonne.
et lui, ce soir dans son coin
pleure, regrettant bien, et ça c'est
tout à son éloge...
que cette bonne communauté
ingratement l'a délaissé...
le battoir.



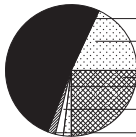
itinéraire

- 1. lausanne *vd*
- 2. ogens *vd* *voir page 12*
- 3. molondin *vd* *voir page 12*
- 4. demoret *vd*
- 5. vuissens *fr*
- 6. thierrens *vd*
- 7. prevondavaux *fr*
- 8. cheiry *fr*
- 9. villarzel *vd* *voir page 12*
- 10. chatonnaye *fr*
- 11. dompiere *fr*
- 12. prevonloup *vd*



villarzel

district : broye-vully
type : structure linéaire
nombre d'habitants dans la commune : 446
surface de la commune : 769ha



terres arables 51%
prairies et pâturages 18%
forêts 25%
maisons et bâtiments 2%
routes et infrastructures de transport 2%
zones arboricoles et horticoles 2%

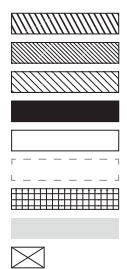
À ses origines au début du 18^e siècle, Villarzel était un bourg fortifié. Jusqu'à la seconde moitié du 20^e siècle, la commune de Villarzel était principalement tournée vers l'agriculture et l'arboriculture. Alors qu'elle fusionne avec les communes de Rossens et Sédeilles en 2006, elle se transforme peu à peu en lieu résidentiel et accueille des personnes travaillant dans les villes et villages voisins. On y trouve cependant encore quelques petites entreprises locales, une coopérative laitière et quelques restaurants. Elle compte également plusieurs associations telles qu'un club des aînés, deux jeunesses et une amicale des sapeurs-pompiers.

Peter vit depuis huit ans à Villarzel avec sa famille. Lorsqu'il a acheté sa maison, l'une des plus anciennes du village, elle était constituée d'une ferme et d'une partie logement. L'alternance de ces deux types de bâtiments est encore très visible le long de la rue principale de Villarzel. Aujourd'hui, il a rénové le bâtiment en entier à l'aide de son fils dessinateur en bâtiment, et nous signale en riant qu'il n'a «pas eu besoin d'architectes pour retaper la maison.» Il nous fait alors visiter sa future cave à vins en travaux et nous remarquons dans les attentions portées à la construction une conscience sensible des matériaux et un profond respect pour l'architecture traditionnelle qu'il a transformé.

sources texte :
peter, retraité
bricoleur,
www.villarzel.ch,
wikipedia.org/wiki/
villarzel_vd,
statistique de la
superficie 2004/09 :
données communales,
OFS

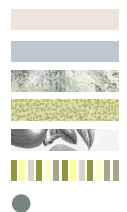
source cartographie :
glauser, les maisons
rurales du canton de
vaud, op. cit., 86-87





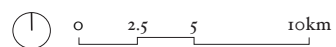
construit

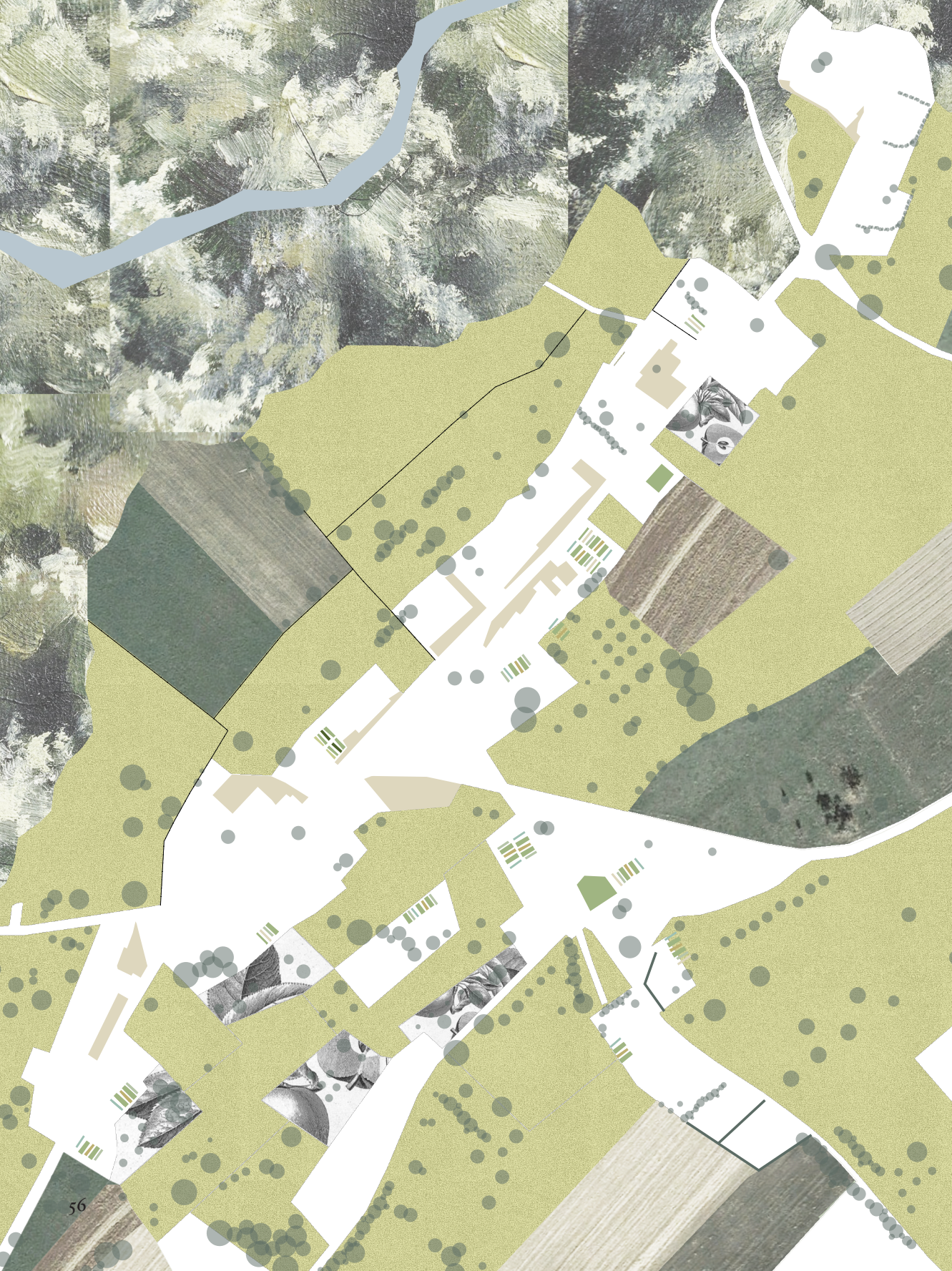
- maison paysanne
- habitation ancienne
- rural ancien
- bâtiment public
- bâti actuel
- bâti ancien détruit
- zone pavillonnaire
- route
- grenier



non-construit

- stockage
- cours d'eau
- forêt
- pâturages et prairies
- verger
- jardin
- arbre



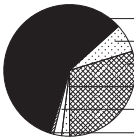






molondin

district : jura-nord vaudois
type : structure en épi
nombre d'habitants dans la commune : 235
surface de la commune : 552 ha



terres arables 59%
prairies et pâturages 7%
forêts 30%
maisons et bâtiments 2%
routes et infrastructures de transport 2%
zones arboricoles et horticoles <1%

Jusqu'à la deuxième moitié du xxe siècle, Molondin était un village essentiellement agricole. Aujourd'hui encore, les cultures arables, la culture fruitière et l'élevage sont importants dans la vie économique du village. Le ruisseau du Flonzel était autrefois utilisée pour faire fonctionner un moulin et une scierie qui existe encore aujourd'hui.

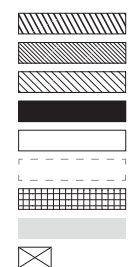
Nous avons rencontré Jean-Daniel alors qu'il se promenait autour de sa ferme. Il vit à Molondin depuis sa naissance il y a 80 ans. Il y travaille d'ailleurs encore et s'occupe d'un élevage de génisses qu'il tient avec son fils, syndic du village.

Jean-Daniel est profondément attaché à ce village qu'il a vu se transformer au cours du temps. Il nous raconte comment les épiceries, l'école, les boulangeries et les «bistrots» ont fini par céder leur place face à une offre en loisirs et en commerces grandissante dans les agglomérations. Cette pression urbaine se ressent également lorsque la question des nouveaux arrivants, principalement des pendulaires qui travaillent à Yverdon, est mentionnée ; Jean-Daniel coupe court à la conversation et nous répond simplement « qu'on ne les voit pas beaucoup ces nouveaux. » Malgré tout cela, l'âme du village est encore bien vivante, et c'est sur les nombreux bancs devant les fermes que les villageois se retrouvent en été pour ouvrir une bouteille ensemble et profiter du calme environnant.

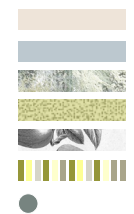
jean-daniel, agriculteur,
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Molondin>
statistique de la
superficie
2004/09 : données
communales, OFS

source cartographie :
glauser, les maisons
rurales du canton de
vaud, op. cit., 89

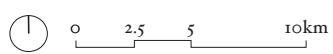




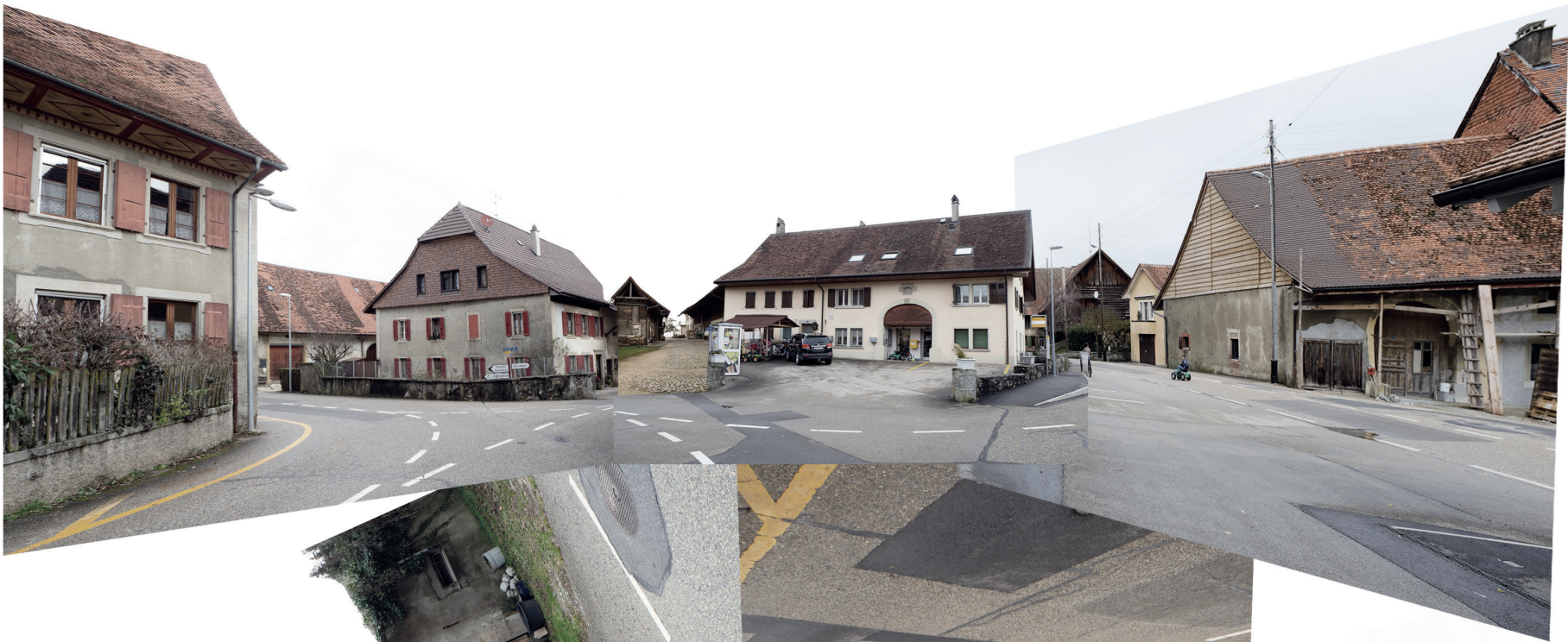
construit
maison paysanne
habitation ancienne
rural ancien
bâtiment public
bâti actuel
bâti ancien détruit
zone pavillonnaire
route
grenier



non-construit
stockage
cours d'eau
forêt
pâturages et prairies
verger
jardin
arbre



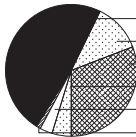






ogens

district : gros-de-vaud
type : structure rayonnante en triangle
nombre d'habitants dans la commune : 299
surface de la commune : 338 ha



terres arables 49%
prairies et pâturages 12%
forêts 31%
maisons et bâtiments 5%
routes et infrastructures de transport 3%
zones arboricoles et horticoles <1%

Le village d'Ogens tient sa particularité de sa disposition autour d'un cœur triangulaire, occupé notamment sur la pointe nord par la maison communale. L'église, contrairement à ce qui se voit couramment, ne se trouve pas dans ce cœur mais est rejetée plus au nord encore. Les programmes publics sont ainsi répartis sur les pointes nord des deux «ceintures» triangulaires qui structurent le village.

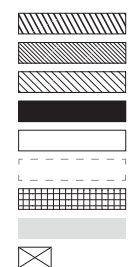
Monika vit à Ogens avec sa famille. Lorsqu'elle ne s'occupe pas de ses nombreux animaux, elle organise des ateliers de bricolage pour l'Association des Paysannes Vaudoises. De nature très enjouée, elle anime ces rencontres avec passion et contribue ainsi à raviver la vie villageoise. Les seuls conflits qu'elle connaisse sont dus à de nouveaux habitants, parfois bien loin d'accepter certaines réalités liées à la campagne, comme le bruit provoqué par les animaux par exemple. Ces tensions entre ruraux et rurbains ne s'arrêtent pas là ; s'il est quasiment impossible de construire dans le village les choses dont les agriculteurs ont besoin, les grandes casernes en métal et les maisons individuelles prolifèrent autour d'Ogens.

Si le village a connu des boulangeries et autres petits commerces, malheureusement disparus aujourd'hui, le village n'a jamais connu d'auberge. La vie sociale des habitants prend donc principalement place au sein d'espaces privés... mais aussi à la déchetterie, décrite par Monika comme « un véritable espace de rencontre. »

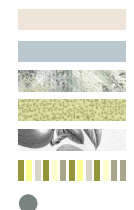
sources du texte :
monika, agricultrice
bricoleuse
statistique de la superficie 2004/09 : données communales, OFS
glauser, les maisons rurales du canton de vaud, op. cit., 101

source cartographie :
glauser, les maisons rurales du canton de vaud, p. 101

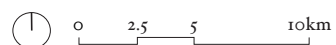




construit
maison paysanne
habitation ancienne
rural ancien
bâtiment public
bâti actuel
bâti ancien détruit
zone pavillonnaire
route
grenier

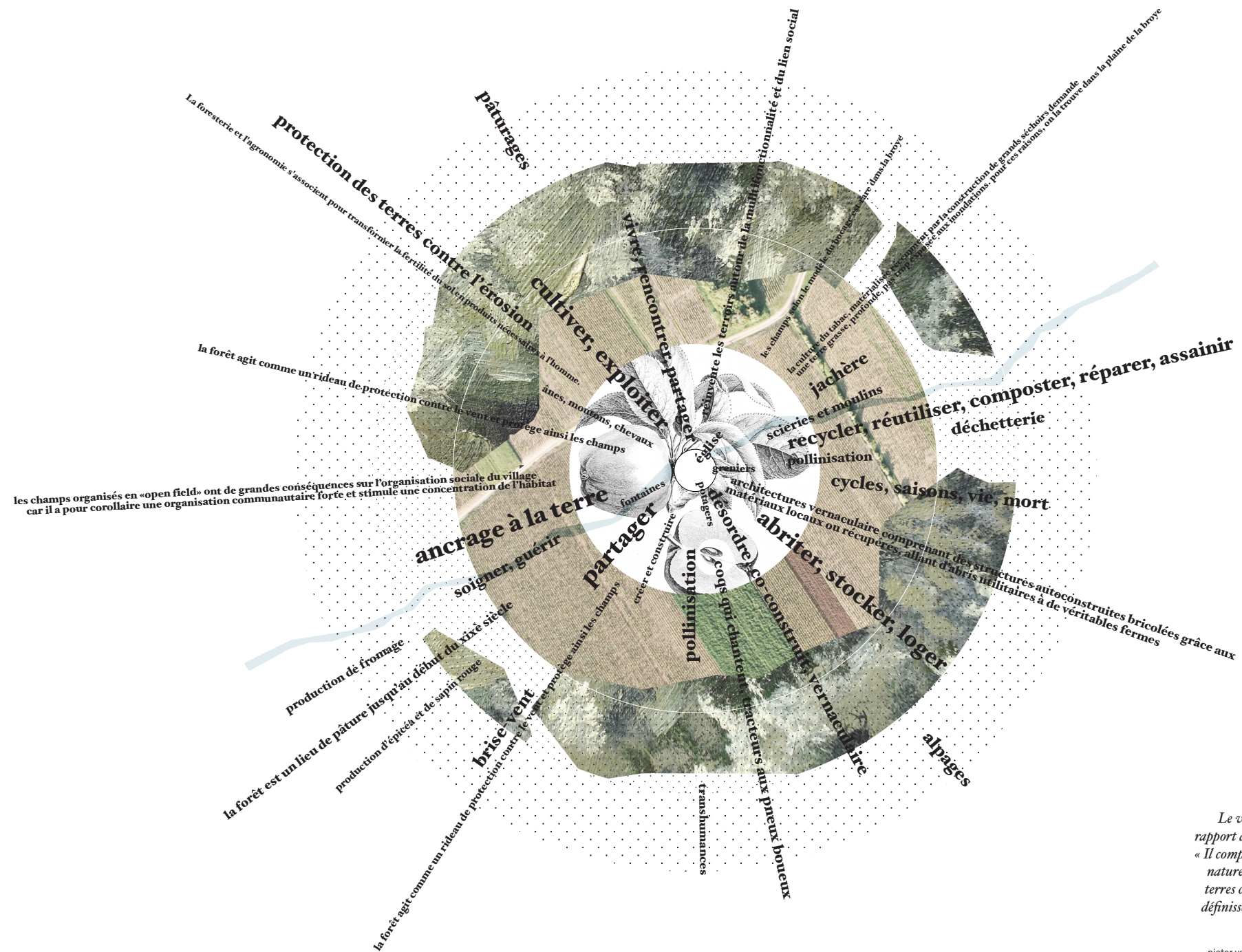


non-construit
stockage
cours d'eau
forêt
pâturages et prairies
verger
jardin
arbre



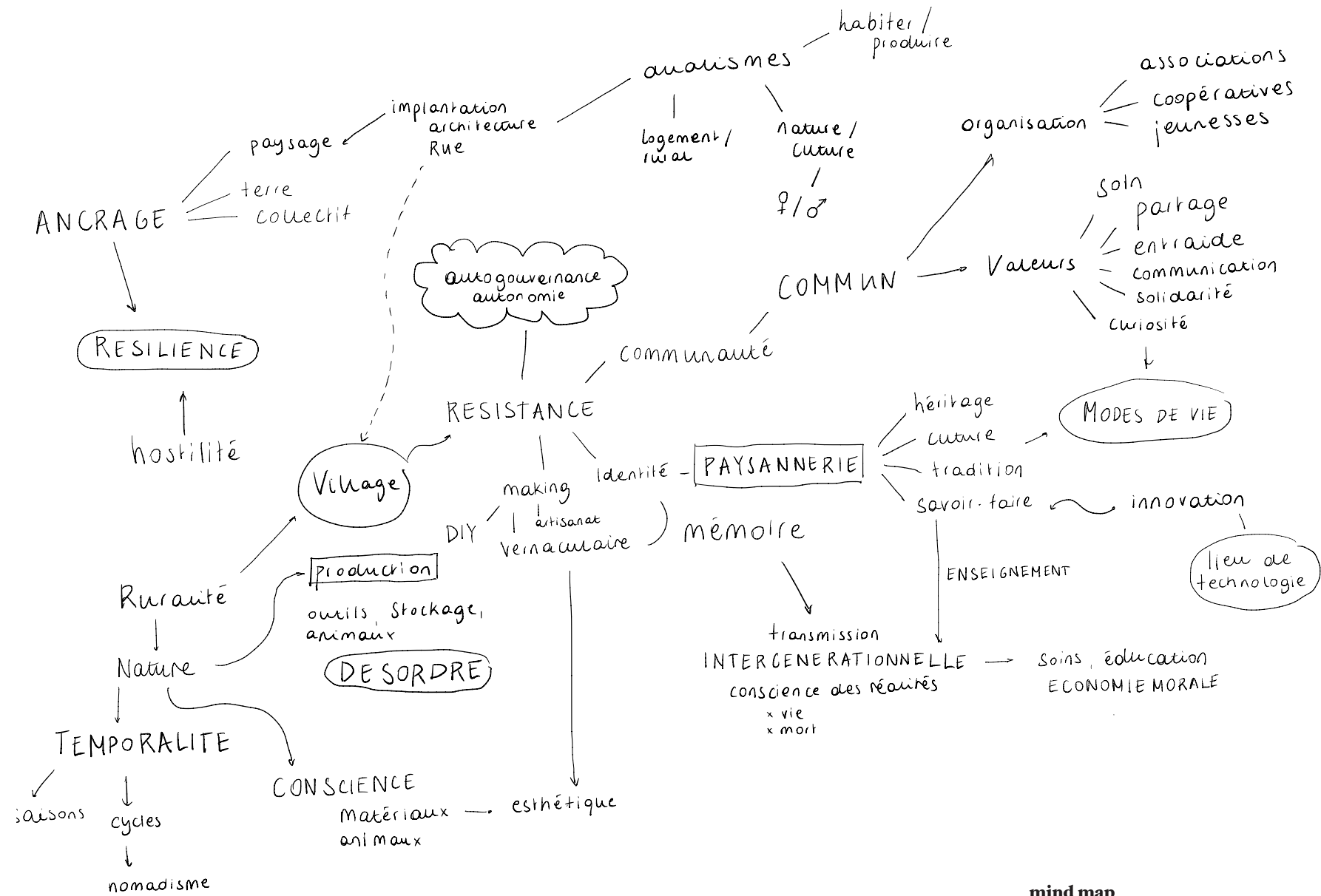






Le village s'organise de manière holistique et dans un rapport d'équilibre avec son territoire, dont il prend soin. « Il comprend des espaces clos et ouverts, anthropogènes et naturels. Il inclut des ressources naturelles : forêt, eaux, terres cultivées et en jachère. Ce sont ces ingrédients qui définissent sa dimension critique, s'ils ne sont pas perturbés par des débordements urbains. »

pieter versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», traduction de *alterrurality: exploring representations and «repeasantations»*, fribourg, arena architectural research network, 2015, 5





leçons rurales

ancrage et familiarité

La notion d’autochtonie est importante pour comprendre les mécanismes qui relient l’habitant du monde rural avec son environnement. D’abord cadre de son enfance et de son adolescence, le monde rural est pour lui chargé en peurs, affectivités et plaisirs⁹⁹. Il constitue un bagage de connaissances lié aux jeux et aux souvenirs. Cette familiarité, due à l’enfance et à la famille, se superpose ensuite à celle liée au travail et aux loisirs¹⁰⁰. Si cette autochtonie ne semble concerner que les usagers ruraux, elle nous renvoie en fait tous à nos origines et constitue, de ce fait, un bien commun auquel il est possible de se rattacher en tout temps.

Être en contact avec le sol, labourer la terre, prendre soin des plantes, toucher, nourrir et s’occuper d’animaux tout en restant attentifs aux équilibres nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes¹⁰¹ sont des activités étroitement ancrées dans l’espace. Elles impliquent une connaissance sensible de l’environnement qui n’est possible qu’à travers la pratique quotidienne de celui-ci¹⁰². Alors que le monde urbain est appréhendé avant tout par le sens de la vue et privilégie l’espace visuel,¹⁰³ le monde rural fait appel à tous les sens¹⁰⁴. C’est un monde vécu à travers l’expérience sensorielle du milieu et l’engagement corporel dans l’espace¹⁰⁵. Traduit par un sentiment d’enracinement profond, ce dernier constitue l’une des caractéristiques fondamentales de la ruralité¹⁰⁶.

99 guérin, gumuchian, op. cit., 96
100 *ibid.*
101 pieter versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», *alterruralité*, op.cit., 15
102 guérin, gumuchian, op. cit., 97
103 *ibid.*, 95
104 *ibid.*
105 *ibid.*
106 *ibid.*,

mémoire collective et transmission des connaissances

Cette conscience sensible de l’environnement permet aux usagers du rural de faire face, de manière collective, à toutes sortes de contraintes liées aux réalités capricieuses de leur habitat¹⁰⁷ et à sa dimension temporelle. Les cycles – qu’ils soient «saisonniers (printemps, été, automne, hiver – champs d’hivers, ensemencements, arrosages et désherbages, récoltes), climatiques (pluie, soleil, neige, grêle, température, humidité), fertiles (gestion de jachères, rotations de cultures, cycles de reproduction), humains (renouvellements générationnels, éducation, apprentissages, héritages), animaux (élevage, abattage, vieillissement)¹⁰⁸» – enracinés dans la terre, font partie intégrante du monde rural. Contrairement au monde urbain qui tend vers l’effacement des différences et la quête de l’éternité, le monde rural n’est pas dans le déni de la mort et l’accepte comme faisant partie intégrante de la vie¹⁰⁹.

L’expérience de la ruralité passe par l’arpentage des espaces de mémoire collective et d’imaginaires¹¹⁰, à travers le travail et le monde vécu. Elle est donc «difficilement communicable, c’est une somme d’expériences, de sensations : elle est par-là même un fondement irréductible de la ruralité : elle ne peut se partager qu’entre initiés.¹¹¹» Ce partage est quotidien ; l’expérience rurale prend une dimension communautaire et sociale que le village « entretient par la parole, les cérémonies, le sacre, une perception et une pratique commune de son espace.¹¹²» « Territoire de narratif, de contes, de transmissions individuelles et collectives de mémoires ancrées, nomadiques, volatiles¹¹³, la ruralité pousse à la collectivité et favorise « une éducation de transmission et d’empirisme¹¹⁴» qui s’organise de manière flexible et participative.

Dès lors, intervenir dans l’espace rural en tant qu’architecte passe par une action sur l’expérience locale, l’engagement corporel et les pratiques communes. Faisant appel aux compétences et aux savoirs de chacun et chacune, ce procédé permet une inversion du processus de désolation et un renouvellement des mémoires collectives.

économie morale*

La ruralité intègre des formes de coopération et de coordination engageant toutes sortes d’actions informelles et éphémères, basées sur la mutualité, la confiance et le respect¹¹⁵. Ces actions ne requièrent aucune forme, aucune hiérarchie¹¹⁶, elles engagent d’autres formes d’économie et font appel à des pratiques de bon sens¹¹⁷. L’apprentissage et l’éducation prennent ainsi le pas sur la disposition, l’utilisation ou la simple consommation de biens¹¹⁸.

En cherchant à garder une dimension critique¹¹⁹, l’économie paysanne favorise des attitudes de proximité et garantit dès lors une « certaine confusion entre production et consommation, force de travail et familiale¹²⁰». « L’entrepreneuriat auto-organisé, le contact direct entre paysans et consommateurs, basé sur la confiance et la flexibilité¹²¹», créent des liens fondamentaux entre les habitants et les producteurs. Cette dynamique encourage une certaine mixité et minimise au maximum la séparation habitat-travail-loisirs.

Organisée selon des principes de connectivité¹²², l’économie rurale maintient des circuits économiques courts¹²³, proposant ainsi un mode opératoire alternatif aux circuits économiques globalisés qui tendent à amplifier les inégalités¹²⁴. Ce faisant, l’espace rural assure « une gestion réflexive de l’exploitation et de la régénération des ressources matérielles et énergétiques, sur le long terme¹²⁵» maintenant ainsi une économie « raisonnée de production, stockage, réutilisation, consommation des déchets¹²⁶».

La vie rurale génère la conscience d’un équilibre intrinsèque et délicat qu’il s’agit de maintenir et d’encourager. Invoquant des valeurs différentes de celles du profit et de la croissance, elle admet l’existence de ce qui est autre et induit l’importance des contacts sociaux, de l’intégration sociale¹²⁷, des libertés individuelles et de la collaboration locale.

Il revient donc, en tant qu’architecte, de se détacher des tendances productives du capitalisme actuel afin de faire valoir une économie durable qui prend en compte les équilibres locaux au sein desquels les biens communs sont valorisés.

115 versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», *alterrurality*, op.cit., 14.
116 *ibid.*, 13.
117 *ibid.*, 10.
118 *ibid.*, 17.
119 *ibid.*, 6.
120 encyclopedia universalis, citée par versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», *alterrurality*, op.cit., 11.
121 versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», *alterrurality*, op.cit., 12.
122 *ibid.*, 15.
123 *ibid.*, 12.
124 *ibid.*, 6.
125 *ibid.*, 4.
126 *ibid.*, 4.
127 *ibid.*, 16.

107 versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», *alterrurality*, op.cit., 15.
108 *ibid.*, 16.
109 *ibid.*, 4.
111 guérin, gumuchian, op.cit., 95.
112 *ibid.*, 98.
113 versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», *alterrurality*, op.cit., 18.
114 *ibid.*, 6.



savoir-faire et résilience

Devant faire face à des objectifs complexes, les communautés rurales trouvent des solutions dans des savoirs vernaculaires et traditionnels, mais spécialisés¹²⁸. Leurs compétences, ancrées dans des traditions anciennes et partagées collectivement, constituent un bagage permettant une reconstruction continuelle d'identités malléables¹²⁹. En organisant les savoirs et les ressources, elles parviennent à lier leur nature humaine avec la nature elle-même¹³⁰.

Ce n'est qu'au travers d'une connaissance sensible accrue de leur environnement que les usagers ruraux sont parvenus à développer, de manière toujours plus créative, leur résilience. Il s'agit à présent de tirer des enseignements de leurs héritages passés, véritables tissus « de catastrophes et d'opportunités, de désespoirs et d'espoirs, de légendes et de rêves entrelacés, imbriqués, surréels¹³¹ » pour faire face aux défis auxquels nos sociétés sont aujourd'hui confrontées.

Comprendre le patrimoine rural comme un milieu en continuelle (re-)construction et en perpétuelle métamorphose doit constituer l'un des fondements de la pratique architecturale dans le monde rural. L'architecte, tantôt en retrait, tantôt en mettant à disposition ses compétences et savoirs en matière de futurs possibles, doit accompagner cette métamorphose, sans en chercher la finalité. Sa position n'est plus celle d'expert, mais celle d'accompagnateur d'une force de résilience qui consiste à agir et construire ensemble.

128 versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», *alterrurality*, op.cit., 13
129 *ibid.*, 18
130 *ibid.*, 13
131 *ibid.*, 18

conclusion

Notre voyage à travers la Broye et les recherches qui nous y ont conduites ont permis d'entrevoir la ruralité comme un « corpus d'attitudes, de valeurs et de qualités économiques, écologiques, socioculturelles et éthiques¹³² ». Ancrée dans sa localité, en lien avec la terre et les cycles temporels, elle invite à une exploration par tous les sens. Territoire tangible au sein d'un monde qui se fait de plus en plus immatériel et de moins en moins palpable, elle permet de se raccrocher à des traditions, des connaissances et des liens humains qui semblent aujourd'hui faire défaut dans les discours et les consciences collectives.

Dans le cadre d'une transition concrète vers un mode de vie plus durable, il s'agirait pourtant de considérer la ruralité comme un lieu précieux d'enseignement, et cela à plusieurs titres. Au-delà de la conscience écologique qui la caractérise et de la créativité qui en fait sa résilience, elle nous apprend également, à nous architectes, l'humilité.

L'architecte, dans la définition actuelle de sa profession, n'a pas sa place dans la conception du monde rural ; les divers entretiens que nous avons menés ont confirmé cette réalité. L'architecte, lorsqu'il intervient dans le milieu rural et de par sa position d'expert, semble surtout assouvir les fantasmes de l'urbain. À travers un processus de « chirurgie esthétique¹³³ », il transforme la réalité rurale, la rend jolie¹³⁴, ordonnée et aseptisée. Mais force est de constater que lorsque le naturel est chassé, il revient au galop : le désordre apparent de la ruralité (qui n'en est évidemment pas un en soi) semble résister¹³⁵. Il traduit dans les faits des dynamiques sociales et des usages interconnectés¹³⁶ encore bien vivants aujourd'hui.

En tant qu'architecte, il s'agit aujourd'hui de renouer avec cette ruralité source d'imaginaires et de récits. L'attitude à adopter dans ces milieux doit se faire avec un profond respect des fonctionnements inhérents aux modes de vie paysans. Au lieu de proposer des solutions toutes faites, l'architecte doit repenser son rôle et devenir l'accompagnateur d'un patrimoine en mouvement. Cela ne peut se faire qu'au travers d'un travail interscalaire et grâce à différentes démarches ; la co-conception, l'événementiel, l'interdisciplinarité, l'élaboration de nouveaux scénarios de futurs possibles ou la co-construction en sont quelques exemples.

L'architecture, pour répondre aux problématiques de notre époque, doit aujourd'hui repenser ses fondements. La ruralité semble être un terreau fertile pour accompagner cette transition, qui doit se faire au-delà de notre profession. Notre travail de master aura pour objectif de rendre visible et de catalyser des forces de résilience locales.

¹³² versteegh, «18 aphorismes pour une alterruralité», *alterrurality, op.cit.*, 3
¹³³ *ibid.*, 7
¹³⁴ *ibid.*
¹³⁵ *ibid.*, 8
¹³⁶ *ibid.*



bibliographie

livres

Jean-Pierre ANDEREGG, *Die Bezirke Saane, See, Sense*, Bâle, G Krebs, 1979, 403 pages

Jean-Pierre ANDEREGG, *La maison paysanne fribourgeoise, Tome 2 : Les districts de la Broye, de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse*, Bâle, Société suisse des traditions populaires, 1987, 499 pages

Geneviève AZAM, *Le temps du monde fini : vers l'après capitalisme*, Paris, Liens qui libèrent, 2010, 221 pages

Michel BASSAND, *La métropolisation de la Suisse*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, 148 pages

Pierre BITOUN, Yves DUPONT, *Le sacrifice des paysans : une catastrophe sociale et anthropologique*, Paris, Editions l'Echappée, 2016, 331 pages

Henri BURNIER, *Maisons paysannes vaudoises*, Yverdon, Editions de la Thièle, 1983, 147 pages

Gion A. CAMINADA, *On the path to building : a conversation about architecture with Florian Aicher*, Basel, Birkhäuser, 2018, 159 pages

Robert D'ARIENZO, Chris YOUNES, *Synergies urbaines : pour un métabolisme collectif des villes*, Genève, Métis Presses, 2018, 297 pages

Roger DIENER, Jacques HERZOG, Marcel MEILI, Pierre DE MEURON, Christian SCHMID, *La Suisse : portrait urbain*, volumes I à IV, Basel, Birkhäuser, 2005

Daniel GLAUSER, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 4 : Du Gros-de-Vaud à la Broye*, Bâle, Société suisse des traditions populaires, 2003, 511 pages

Corinne LARRUE, *Le régime institutionnel d'une nouvelle ruralité : analyses à partir des cas de la France, des Pays-Bas et de la Suisse*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2014, 216 pages

Ernest LAUR, *Le paysan suisse, sa patrie et son oeuvre : conditions et évolution de l'agriculture suisse au vingtième siècle*, Brougg, Imprimerie fédérative S.A., 1939, 722 pages

Henri LEFEVBRE, *Du rural à l'urbain*, Paris, Anthropos, 2001, 299 pages

Jean-Michel LEGER, Béatrice MARIOLLE, Denis GABBARDO, Paola VIGANO, *Densifier, Dédensifier : penser les campagnes urbaines*, Marseille, Parenthèses, 2018, 315 pages

David MEILI, *La maison paysanne et la vie rurale en Suisse*, Lausanne, Payot, 1985, 180 pages

Johanna SERY, Frédéric SAUNIER, *Espace rural et projet spatial*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2016, 287 pages

Pieter VERSTEEGH, Sophia MEERES, *AlterRurality : exploring representations and "repeasantations"*, Fribourg, ARENA Architectural Research Network, 2015, 299 pages

articles

Michel BASSAND, “Habitat rural et maison paysanne dans une région périphérique de Suisse”, *Arch. & Comport*, Vol 5, n°1, 1989, p. 41-61

J.-P. GUERIN, Hervé GUMUCHIAN, “Ruraux et rurbains : Réflexions sur les fondements de la ruralité aujourd’hui”, *Revue de géographie alpine*, tome 67, n°1, 1979, pp. 89-104.
URL : https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121-1979_num_67_1_2158, consulté le 18 novembre 2020

Bernard KAYSER, “Permanence et perversion de la ruralité”, *Études rurales*, n°109, 1988, pp. 75-108.
URL : https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1988_num_109_1_3223, consulté le 3 novembre 2020

Pieter VERSTEEGH, “18 aphorismes pour une alterRuralité”, traduction de *AlterRurality : exploring representations and “repeasantations”*, Fribourg, ARENA Architectural Research Network, 2015, p. 21-59

publications électroniques

Daniel GLAUSER, *Typologie et évolution de l’habitat rural dans le Jura et sur le Plateau de Suisse occidentale*, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 2008, 128 pages

Chantal DESCHENAUX, Nelly NIWA, *Territoires ruraux et intermédiaires du canton de Neuchâtel : tendances, enjeux, diagnostics et recommandations*, Communauté d’études pour l’aménagement du territoire, Lausanne, 2006, 116 pages
URL : https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/Documents/02_Plan_directeur_cantonal/Territoires_ruraux_intermediaires_canton_Neuchatel.pdf, consulté le 28 novembre 2020

Martin SCHULER, Manfred PERLIK, Natacha PASCHE, *Non-urbain, campagne ou périphérie - où se trouve l’espace rural aujourd’hui?*, ARE, Office fédéral du développement territorial, Berne, 2004, 162 pages.
URL : <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/618.pdf>, consulté le 2 décembre 2020

Conseil des Droits de l’Homme, Résolution 39/12, *Déclaration des Nations Unies sur le droit des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales*, A/HRC/39/67, 28 septembre 2018, 18 pages.
URL : <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/RES/39/12>, consulté le 23 décembre 2019

filmographie

Yves YERSIN, réa., *Les Petites Fugues* [DVD], Film et Vidéo Collectif S.A., 1979, 140 minutes

Manuel VON STÜRLER, réa., *Hiver Nomade* [DVD], Louise Productions, 2012, 90 minutes

cartographie

<https://opendata.swiss/fr/>, consulté le 22 décembre 2020
<https://geovite.ethz.ch/Data.html>, consulté le 15 décembre 2020
<https://www.openstreetmap.org>, consulté le 25 décembre 2020

villarzel

bâti historique : Daniel GLAUSER, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 4 : Du Gros-de-Vaud à la Broye*, Bâle, Société suisse des traditions populaires, 2003, 86-87

molondin

bâti historique : Daniel GLAUSER, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 4 : Du Gros-de-Vaud à la Broye*, Bâle, Société suisse des traditions populaires, 2003, 89

ogens

bâti historique : Daniel GLAUSER, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 4 : Du Gros-de-Vaud à la Broye*, Bâle, Société suisse des traditions populaires, 2003, 101

iconographie

Les photographies dont les légendes ne sont pas spécifiées proviennent de notre propre corpus d'images constitué lors de notre arpentage de la Broye



camille ehrensperger
tania versteegh

énoncé théorique
professeur alexandre blanc
professeure elena cogato
maître epfl marie-luce jaquier

epfl enac
semestre d'hiver 20-21

camille.ehrensperger@epfl.ch
tania.versteegh@epfl.ch

